

RAPPORT DU GROUPE DE TRAVAIL DU CNDSI

MIGRATION & DÉVELOPPEMENT



MAI 2016

CNDSI

CONSEIL NATIONAL
POUR LE DÉVELOPPEMENT
ET LA SOLIDARITÉ INTERNATIONALE

Remerciements

Les membres du groupe de travail « Migration et Développement » du CNDSI sont les auteurs principaux de ce rapport.

Un sincère remerciement pour leurs contributions diverses : Khady SAKHO NIANG (FORIM), Andrée THOMAS (FO), Adeline MAZIER (FORIM), Corinne MARES (FO), Assane BA (CCFD Terre Solidaire), Benjamin BELLEGY (Fondation de France), Roland BIACHE (EDUCASOL/Solidarité Laïque), Emilie BLONDY (GRDR), Thibault JAULIN (CERI-Sciences Po), Olivier LE MASSON (GRDR), Catherine MINARD (MEDEF), Marie-Laure MUCHERY (Fondation de France), Antoine PEIGNEY (Croix Rouge Française), Sophie POISSON (Médecins du Monde), Pascale QUIVY (CRID).

Le groupe de travail a bénéficié, au cours de ses travaux, de contributions de nombreuses personnes et organisations. Pour cela, il remercie chaleureusement :

- les discutant-e-s invité-e-s aux réunions pour leurs expériences et expertises : Aurélie GUITTON (INFOMIE) Claire RODIER (GISTI), et Jacques OULD AOUDIA (Migration et Développement),
- les **représentant-e-s du MAEDI** (DGM CIV et DGM Gov.) : Jean-Jacques BEAUSSOU, Xavier CREPIN, Maëlle BOUVIER, Louis BERTHELOT, Agnès AMEIL,
- ceux de l'**Agence Française de Développement** : Virginie LUCAS,
- ainsi que ceux du Ministère de l'Intérieur : Perrine CLAY, Anne-Florence PULIGO,
- les **contributeurs et relecteurs non membres du groupe de travail**.

Nous adressons enfin nos remerciements à Annick GIRARDIN, Secrétaire d'Etat au développement et à la Francophonie ainsi qu'aux membres du Bureau du CNDSI pour avoir positionné le principe de ce débat multi-acteurs et ce travail sur la thématique « Migration et Développement ».

Rapport du groupe de travail du CNDSI

MIGRATION & DÉVELOPPEMENT

Restitution des travaux et recommandations
Octobre 2015 – Février 2016

LE GROUPE DE TRAVAIL : SA COMPOSITION, SES RÉUNIONS

■ Collèges présents

CO-PRESIDENCE

• Forim

Nian Khady Sakho Niang
ksakho@forim.net
khadysakho@gmail.com

• Force Ouvrière (FO)

Andrée Thomas
andree.thomas@force-ouvriere.fr

COLLEGE ONG

• Forim

Adeline Mazier
amazier@forim.net

• Croix Rouge française

Antoine Peigney
antoine.peigney@croix-rouge.fr

• CCFD - Terre solidaire

Assane Ba
a.ba@ccfd-terresolidaire.org

• CRID

Pascale Quivy
p.quivy@crid.asso.fr

• GRDR^(*)

Emilie Blondy
emilie.blondy@grdr.org

Olivier Le Masson
olivier.lemasson@grdr.org

• Médecins du Monde^(*)

Sophie Poisson
sophie.poisson@medecinsdumonde.net

• Educasol

Roland Biache
rbiache@solidarite-laique.asso.fr

COLLÈGE ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET RECHERCHE

• CERI - Sciences Po^(*)

Thibault Jaulin
thibaut.jaulin@sciencespo.fr

COLLÈGE EMPLOYEURS

• MEDEF

Catherine Minard
cminard@medef.fr

COLLÈGE SYNDICATS

• Force Ouvrière (FO)

Représentant les syndicats :
CGT, CFDT, CFTC, CGC
Corinne Mares
cmares@force-ouvriere.fr

COLLÈGE PARLEMENTAIRES

• CESE /Fondation de France

Benjamin BELLEGY
Benjamin.Bellegy@fdf.org

Marie-Laure MUCHERY

Marie-Laure.Muchery@fdf.org

MAEDI

DGM CIV

Jean-Jacques Beaussou
Jean-jacques.beaussou@diplomatie.gouv.fr

Xavier Crépin

xavier.crepin@diplomatie.gouv.fr

Maëlle Bouvier

maelle.bouvier@diplomatie.gouv.fr

• DGM GD

Louis Berthelot

louis.berthelot@diplomatie.gouv.fr

Agnès Ameil

agnes.ameil@diplomatie.gouv.fr

AGENCE FRANCAISE DE DEVELOPPEMENT (AFD)

**Direction des Opérations, division
Institutions financières et Appui au
Secteur Privé, chargée d'affaires
Migrations Secteur privé**

Virginie Lucas

lucasv@afd.fr

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Perrine CLAY

perrine.clay@interieur.gouv.fr

• DGEF SSAI

Anne-Florence POULIGO

anne-florence.pouligo@interieur.gouv.fr

Trois collèges absents : collectivités territoriales, acteurs économiques et international.

■ Fonctionnement

Cinq réunions du groupe ont été organisées (une réunion mensuelle) entre octobre 2015 et février 2016. En plus de ces 5 réunions, une réunion de concertation « CNDSI-MAEDI » a été organisée en amont du Sommet de la Valette (5 nov. 2015). Le groupe de travail y a été invité.

Réunions et nombre de participants

19 octobre 2015..... 17

18 novembre 12

14 décembre 2015..... 12

18 janvier 2016 9

8 février 2016 11

^(*)Non membre du CNDSI.

Osons les migrations pour le développement durable !



Khady SAKHO NIANG,
FORIM

Contrairement à certaines affirmations, les flux migratoires augmentent peu, avec une hausse de 0,2 % ces 10 dernières années. Les populations migrantes concernent environ 3 % de la population mondiale.

Que le Conseil national du développement et de la solidarité internationale (CNDSI) ait accepté, en séance du 29 juin 2015, à la demande de la société civile et des organisations syndicales, un groupe de travail relatif aux migrations et au développement, témoigne de la volonté de porter un débat sérieux, sur la relation entre les migrations et le développement et sa traduction dans les politiques publiques à l'échelon national, international et européen.



Andrée THOMAS,
FORCE OUVRIÈRE

Alors que l'enjeu des migrations internationales est un défi majeur actuellement déformé par le traitement médiatique sensationnel de l'actualité tristement alarmante, le groupe de travail a souhaité réaffirmer avec force le lien positif entre le développement et les migrations, reconnaissant ces dernières comme une richesse. C'est avec cette conviction et dans ce contexte que le groupe de travail a abordé de façon constructive et objective cette double question sans dresser un état factuel des phénomènes migratoires et de leurs évolutions, mais à travers des préconisations fondées en priorité sur le respect des droits humains, la nécessaire collaboration et transversalité de tous les acteurs/actrices concerné(e)s.

Quatre orientations stratégiques structurent ce rapport, indissociables :

- les droits fondamentaux et l'égalité des droits des migrant-e-s,*
- la relation migrations et développement dans la coopération et l'Aide Publique au Développement,*
- le lien avec l'éducation à la citoyenneté et à la solidarité internationale et*
- la nécessaire pérennisation du dialogue interministériel et pluri-acteurs dans ce domaine, au-delà du CNDSI.*

Le groupe de travail compte beaucoup sur le respect des engagements internationaux en faveur d'un programme de développement durable (ODD) à l'horizon 2030. Les 17 objectifs et les 169 cibles, adoptés par l'AGNU en septembre dernier, proposent un



agenda transformatif visant entre autres à réduire les inégalités à l'intérieur et entre les États, à éradiquer l'extrême pauvreté, à faire émerger des sociétés pacifiques et inclusives et à parvenir à l'égalité réelle. Plusieurs cibles sont directement en lien avec la migration et des moyens conséquents, cohérents doivent être dégagés pour leur mise en œuvre en ayant comme vaticque le nouveau principe du «Leave no one behind». Aussi, les conclusions de la conférence climatique de Paris (COP 21) recommandent notamment d'intensifier les efforts en faveur de la lutte contre le changement climatique, contre la pauvreté et pour le travail décent, en lien avec les valeurs universelles d'égalité et de non-discrimination.

Évidemment, afin de suivre avec un regard alerte ce programme et d'approfondir certaines de nos préconisations, nous demandons à notre gouvernement la création d'un espace pérenne et régulier de concertation et de réflexion interministérielle et pluri-acteurs sur ce sujet.

Nous ne saurons terminer sans adresser nos chaleureux remerciements à toutes celles et à tous ceux qui ont donné leur temps, leurs énergies et leurs expertises en contribuant aux travaux ayant abouti à ce rapport.

Notre engagement commun doit se poursuivre !

Mai 2016

SOMMAIRE

■ INTRODUCTION.....	6
■ SYNTHÈSE DES RECOMMANDATIONS	
■ DROITS FONDAMENTAUX ET ÉGALITÉ DES DROITS DES MIGRANT-E-S.....	9
■ COOPÉRATION AU DÉVELOPPEMENT	16
■ ÉDUCATION À LA CITOYENNETÉ ET À LA SOLIDARITÉ INTERNATIONALE (ECSI), COMMUNICATION ET CULTURE	22
■ CONTRIBUTIONS ET DIALOGUE AVEC LES ORGANISATIONS DE LA SOCIÉTÉ CIVILE ET PARTENAIRES SOCIAUX.....	29
■ LES ESSENTIELS.....	34
■ ANNEXES	
■ ANNEXE 1 La Convention des Nations Unies sur la protection des droits des travailleurs migrants et des membres de leur famille du 18 décembre 1990	36
■ ANNEXE 2 Objectifs de Développement Durable (ODD) et indicateurs migrations	38
■ ANNEXE 3 De quoi et de qui parle-t-on ? Lexique, définitions et quelques chiffres.....	41
■ BIBLIOGRAPHIE	34
■ GLOSSAIRE.....	34

INTRODUCTION



Le débat sur la migration et le développement occupe une place croissante non traduite en conséquences dans les politiques publiques ou les programmations, toutes deux insuffisantes. Les migrations sont un phénomène normal et ont existé de tout temps. Malgré les inquiétudes qu'elles suscitent, elles sont modestes. À l'échelle de la planète, les migrant(e)s ne représentent que 3,2% de la population mondiale. Dans un contexte de mondialisation de plus en plus rapide, productrice d'inégalités et de crises économiques, sociales et environnementales, de crise politique et d'évolutions démographiques rapides, les dynamiques migratoires se sont accentuées ces dernières décennies. Elles sont devenues une des dimensions de la mondialisation. En Europe, les migrations internationales se conjuguent également avec une crise économique et sociale très dure et des conflits politiques à sa périphérie.

Malgré ce constat, la société civile et les partenaires sociaux regrettent le manque de cohérence politique et d'initiatives en la matière. Les migrations sont majoritairement abordées par un biais sécuritaire et économique – qui n'apportent pas de réponses durables et placent souvent les migrant(e)s dans des situations dramatiques – au détriment des autres aspects (respect des droits sociaux et des droits fondamentaux ; valorisation des apports matériels et immatériels des migrant(e)s, etc.¹

Il y a lieu de rappeler avec force que les migrations sont d'abord des atouts et des sources de développement des pays d'origine et des pays d'accueil. Elles apportent force de travail, diversité et dynamisme aux sociétés d'accueil et, par les transferts de ressources (financières,

de compétences, sociales...), constituent des facteurs de développement des pays d'origine.

En outre, une confusion reste souvent entretenue, qui se fonde sur l'instrumentalisation des questions migratoires dans les discours politiques, laquelle nourrit les atteintes à la cohésion sociale dans les sociétés d'accueil en Europe. Le fait migratoire, toutes dimensions confondues, est systématiquement transformé en problème à résoudre quand il n'est pas désigné comme la cause des difficultés que connaissent les sociétés développées.

Les migrations internationales et leur lien avec le développement s'inscrivent pourtant dans ce cadre global, auquel s'ajoutent les difficultés liées à la crise multiforme qui affecte l'Europe et les conflits violents, économiques, sociaux et humains qui s'enracinent à sa périphérie. Dans cette situation à la fois complexe et difficile, les populations migrantes sont en première ligne face à ces mutations, parce qu'à cheval entre plusieurs États. Elles prennent une part accrue aux difficultés actuelles notamment parce que les potentiels dont elles disposent sont insuffisamment reconnus et soutenus comme porteurs d'ouverture et comme source de développement du pays d'origine.

En tout état de cause, les politiques de développement, les politiques migratoires et les politiques d'intégration, doivent, à chaque échelon (international, européen et national) être en cohérence car elles doivent répondre de défis communs, protéiformes et transversaux. Il est nécessaire de préciser ici que cette cohérence doit pouvoir être pensée sans conditionnement de l'aide publique au développement à une gestion des frontières par les pays d'émigration. C'est l'acte politique que gou-

¹ Les efforts consentis par la France pour mettre en œuvre une politique « migration et développement » depuis 2008, ont permis de financer plus de 50 M€ de projets de mobilisation des diasporas. Par ailleurs, la stratégie « migration, mobilité et développement » de juillet 2013 définit précisément une feuille de route en la matière. La Loi LOPSI reconnaît également le rôle des migrant-e-s dans le développement.



vernement français a pris lors de son arrivée aux affaires en 2012. Un retour à la politique précédente serait une régression en matière de droits de l'homme et un frein en termes de développement, tant pour la France que pour ses pays partenaires. Le groupe de travail a rappelé lors de ses échanges la discordance de cette posture avec le cadre politique actuel de l'Union européenne relatif aux liens entre migrations internationales et aide publique au développement qui continue de soustraire l'aide extérieure de l'UE à sa politique de régulation des flux aux frontières.

Les réponses politiques aux migrations internationales et à la relation entre migrations et développement nécessitent une réflexion globale et des outils adaptés aux différentes formes de la migration : migration du travail, économique, humanitaire, forcée, – politique, familiale, étudiante, etc.

Défi démographique d'abord...

...la croissance démographique continue au Sud avec 2,3 milliards d'habitants à naître d'ici 2050, dont un milliard d'habitants en Afrique subsaharienne, pendant que la population occidentale vieillit. Compte-tenu du vieillissement de sa population, l'Europe aura besoin de l'immigration pour son développement économique.

Défi écologique, énergétique et alimentaire ensuite...

...les modifications dues au changement climatique pourraient générer jusqu'à 250 millions de migrations forcées d'ici 2050. Dans le même temps, les ressources alimentaires comme énergétiques sont inégalement réparties, ce qui entraînera inévitablement des mouvements de populations.

Défi économique et social, défi humanitaire surtout...

...la crise économique qui frappe nombre de pays du Sud et du Nord, les réponses politiques qui y sont données (austérité et destruction des services sociaux), et aussi les conflits armés et les guerres entraînent dans leur sillon des catastrophes humanitaires. Les milliers de morts en Méditerranée et aux frontières françaises, à Calais, doivent impérativement susciter une réponse politique juste et solidaire et urgente.

Défi du développement...

...la pauvreté et les inégalités, conséquence de la mauvaise répartition de la richesse à l'échelle mondiale, reste une cause principale de la migration. Des hommes, des femmes et des jeunes, de plus en plus nombreux, sans perspective de vie décente sur place, sont contraints de migrer. La lutte contre la pauvreté dans les pays du Sud a pour objectifs d'améliorer leurs conditions de vie, de manière juste et durable, et de leur donner le choix de migrer. Les migrant(e)s mobilisent des ressources (financières, de la solidarité, des réseaux, des compétences) qui sont souvent méconnues et/ou peu reconnues.

Les réponses sont politiques, elles sont également transversales et doivent être ambitieuses.

En cela, le groupe de travail a travaillé sur les points suivants :

- la bonne application des droits fondamentaux et des droits sociaux, dans les pays de départ, de transit et d'accueil,
- la coordination et la gestion solidaire, internationale et européenne des flux migratoires et du développement,
- l'intégration respectueuse des droits (lutte contre le travail illégal, promotion du travail décent), de la cohésion sociale et qui valorise les différents atouts des migrant(e)s,
- une politique audacieuse de mobilisation des migrant-e-s au profit du développement de leur pays d'origine,
- une politique ambitieuse de mobilisation citoyenne pour faire évoluer les perceptions et les regards sur les migrant(e)s via l'Éducation à la Citoyenneté et à la Solidarité Internationale (ECSI).

Des sujets se sont invités dans les travaux du groupe au fil de l'actualité et des apports des membres : la préparation du Sommet de La Valette du 12 novembre 2015 organisé dans le cadre plus global de la coopération entre l'Union européenne et l'Union Africaine en matière de migration et d'asile ; la culture également.



Pour chacun de ces points, le groupe a formulé des recommandations, des plus stratégiques aux plus opérationnelles, dans quatre domaines :

- droits fondamentaux et égalité des droits des migrant-e-s : fonder une approche par les droits
- coopération au développement
- ECSI, communication et culture
- contributions et dialogue avec les OSC et partenaires sociaux.

Ces recommandations concrètes entendent s'inscrire en cohérence avec l'approche désormais universelle du développement promue dans les nouveaux Objectifs de Développement Durable (ODD) en formulant des propositions tant dans le champ de la solidarité internationale que celui des droits, de l'intégration et ou encore de la citoyenneté, à échelle locale, nationale, européenne et internationale.

Ce rapport est un condensé des échanges qui se sont déroulés pendant 5 mois, à un rythme dense. Il ne se veut pas exhaustif du sujet.

Il met l'accent sur l'intégration des questions de migration et développement dans les politiques des pays du « Nord », dont la France en premier lieu. Il développe peu les enjeux de migrations internes et d'autres sujets effleurés lors des travaux.

Pour pouvoir approfondir ces travaux, il est nécessaire de (re)mettre en place un espace de travail interministériel et pluri-acteurs sur le sujet, de le pérenniser dans le temps et de ne pas l'activer et le désactiver au gré des politiques en place.

C'est une des recommandations essentielles de notre groupe.

Ce rapport entend enfin bénéficier à toutes et à tous ; celles et ceux qui ne sont pas ou peu familiarisés avec le sujet ; celles et ceux jouissant d'une connaissance des questions de migration et/ou de développement pour les aider à appréhender/renforcer le caractère fondamentalement humain de la migration. Les migrant-e-s ne peuvent pas être traité-e-s comme une ressource au même titre que les ressources financières et autres. Ils doivent être reconnus – dont en premier lieu dans les politiques publiques – comme des individus dont les droits fondamentaux – doivent être respectés, protégés et valorisés.

Les représentant-e-s de la société civile et les partenaires sociaux, membres de ce groupe, appellent de leurs vœux la continuité de cet espace de dialogue pluri-acteurs et interministériel pour maintenir une force d'échanges et de propositions concertées avec les pouvoirs publics français sur les enjeux locaux, européens et internationaux relatifs aux migrations, à l'intégration et au développement.



DROITS FONDAMENTAUX ET ÉGALITÉ DES DROITS DES MIGRANT-E-S : fonder une approche par les droits

Comme rappelé par l'ensemble des objectifs de Développement Durable (ODD) adoptés le 25 septembre 2015, les droits humains sont une priorité transversale dont la protection et le respect sont des clés d'un développement, juste, équilibré et équitable. Cela pose donc la nécessité de garantir ces droits pour tous les êtres humains où ils se trouvent, quelle que soit leur statut et leur origine. La question migratoire, ses causes profondes, ses évolutions et sa gestion dans les pays d'origine, d'accueil et de transit pose encore avec plus d'acuité la question de la garantie des droits humains. Car si la multiplication des conflits, des catastrophes naturelles ou encore la recherche d'une vie meilleure favorisent la mobilité des personnes d'un coin à l'autre de la terre, la réponse à cette mobilité en termes d'accueil et de garantie de respect des droits fondamentaux diffère d'un endroit à l'autre du monde.



Rappelons que migrer est un droit². Que 90% des migrations internationales se font dans un sens Sud/Sud et qu'il est donc fondamental que les droits soient aussi présents dans les pays du Sud.

Dans un contexte marqué par des déplacements massifs de population en raison de conflits armés dans le voisinage de l'Europe, en particulier en Syrie, et des atteintes systématiques aux droits humains fondamentaux dans plusieurs pays africains et asiatiques, il est nécessaire de rappeler la centralité de la Convention de 1951 pour définir les modalités d'attribution du statut de réfugié, et les droits et les devoirs afférents à ce statut.

Il est donc impératif de privilégier une approche par les droits. Le respect des droits fondamentaux doit primer dans le traitement de la question migratoire.

La complexité des phénomènes migratoires, leur traitement médiatique, leur instrumentalisation à des fins politiques nécessitent de conforter une approche par les droits, en renforçant leur effectivité d'une part mais aussi leur lisibilité et leur cohérence.

À ce titre également, il est fondamental non seulement de sécuriser le parcours des migrants mais également de mettre en place un statut stable et décent afin de garantir l'accès effectif aux droits dans le pays d'accueil, qu'il s'agisse de la liberté de travailler, du droit d'accès à un logement ou à la protection sociale – ces droits étant vecteurs direct d'intégration sociale. Sur ce point, nous considérons que le récent projet de loi relatif au séjour des étrangers ne sécurise pas suffisamment les statuts des migrants.

NOS RECOMMANDATIONS

GARANTIR L'ACCÈS, L'EFFECTIVITÉ, LE RESPECT ET LE DÉVELOPPEMENT DES DROITS POUR LES MIGRANT(E)S, GARANTS D'UN DÉVELOPPEMENT PARTAGÉ ET DE LA COHÉSION ÉCONOMIQUE ET SOCIALE

Propositions d'actions

- Ratifier et appliquer la Convention des Nations unies sur les travailleurs migrants et leur famille est nécessaire et constituerait pour la France un premier signal fort pour internaliser l'agenda 2030 et notamment l'ODD 8 (promouvoir la protection des travailleurs migrant). De façon plus générale la question migratoire devrait être prise systématiquement en compte dans le cadre des Objectifs de Développement Durable (ODD) adoptés en septembre 2015.
- Ratifier et appliquer la Convention du Conseil de l'Europe sur la lutte contre la traite des êtres humains et soutenir le contrôle ainsi que le suivi de la Convention.

- Mobiliser la diplomatie française pour rappeler aux partenaires bilatéraux et multilatéraux de la France l'importance de ratifier et appliquer les différents instruments internationaux touchant de près ou de loin les droits des migrant-e-s.
- Mettre un terme à toute coopération en matière de migration avec les États d'origine et de transit vers l'Europe, qui ne respectent pas les droits humains des personnes migrantes.
- Veiller à ce que les dispositions relatives à la protection et la prévention de la directive sur la prévention et la lutte contre la traite des êtres humains (2011/36/UE) soient transposées et effectivement mises en œuvre dans les législations et pratiques nationales.

.../...



En effet, si l'on déplore que les politiques migratoires des pays du Nord s'orientent plus vers une sécurisation accrue des frontières en faisant fi de certains principes fondamentaux tels que l'assistance de personnes en situation périlleuse, les pays du Sud brillent quant à eux par une certaine léthargie voire une indifférence face à la crise humanitaire provoquée par les trafics liés à l'immigration irrégulière à travers la méditerranée.

D'un point de vue plus global, un questionnement est nécessaire sur la cohérence de la mise en œuvre de la position française à l'international, dans les accords bilatéraux et régionaux qu'elle peut signer. Certaines dispositions imposent une conditionnalité de l'aide au développement ce qui impacte négativement les droits des migrants, notamment des réfugiés du Moyen-Orient,

en même temps qu'elles provoquent une criminalisation de la migration dans les pays de départ.

Nous reconnaissons la volonté politique sur l'abandon de la conditionnalité mais encourageons la France à garder le cap face à la pression de l'Union Européenne.

Il est donc urgent de rappeler à toutes les parties prenantes la nécessité de placer les droits humains au cœur des politiques migratoires définies sur les plans nationaux, régionaux et internationaux en se fondant sur les instruments internationaux et régionaux existants consacrés aux droits humains. Tout en tenant compte des voix des diasporas dont l'expérience constituerait un apport non négligeable dans l'élaboration des politiques migratoires.

² Article 13 de la Déclaration Universelle des Droits de l'homme.

.../...

- Mettre en exergue et renforcer les leviers parallèles tels que les conventions bilatérales entre États d'origine et d'accueil visant à faire respecter l'égalité de traitement entre les travailleurs migrants et de leur famille.
- Assurer l'absence de toute conditionnalité de l'aide au développement, dans les traités bilatéraux et multilatéraux.
- Au niveau communautaire, réviser la convention de Dublin et le règlement Dublin II et prendre garde au risque de démantèlement de l'espace Schengen et revendiquer le droit des personnes migrantes de déposer une demande d'asile dans le pays de leur choix.
- Renforcer le partenariat judiciaire avec les pays d'origine et de transit afin d'assurer une meilleure prise en compte des droits des migrant-e-s à travers notamment la lutte contre les différents trafics et abus dont sont victimes les migrant-e-s.
- Organiser des réunions de sensibilisation du corps judiciaire sur la nécessité d'appliquer de manière indifférenciée les textes relatifs à la protection des droits des personnes quelle que soit leur origine.
- Émettre et veiller à la diffusion et l'application des circulaires administratives nationales visant à informer et sensibiliser les différents corps administratifs concernés (sécurité, justice, Offices Français de l'Immigration ; préfectures de Police etc.) sur les engagements internationaux de la France en matière de protection des droits des migrant-e-s.
- Rappeler aux employeurs et de manière générale aux multinationales et chaînes d'approvisionnement l'obligation d'assurer un traitement non différencié et le respect de tous les travailleurs quel que soit leur origine en cohérence avec une démarche RSE.



NOS RECOMMANDATIONS...

ASSURER LA COHÉRENCE ET LA CONVERGENCE DES TEXTES INTERNATIONAUX RELATIFS AUX DROITS DES MIGRANT-E-S ET DE LEUR INTERNALISATION PAR LES ÉTATS

Propositions d'actions

- Promouvoir une interprétation commune et universelle des articles de la Déclaration Universelle des droits de l'Homme afin d'assurer la cohérence des appréhensions nationales liées aux migrations et à la mobilité des personnes.
- Mettre en place un plan global mondial sur la question migratoire impliquant les partenaires sociaux et la société civile afin de construire la cohérence et la lisibilité des droits afférents dans le respect des droits fondamentaux.
- Encourager les institutions internationales à pallier à la dispersion actuelle des textes juridiques relatifs aux droits des migrants en travaillant par exemple sur la mise en place d'un cadre normatif concerté regroupant toutes les thématiques liées à la migration internationale.
- Mettre en place un cadre international normatif de gouvernance mondiale sur les migrations permettant d'harmoniser les instances trop nombreuses et le corpus juridique aujourd'hui trop disparate. (Forums mondiaux et Dialogue de haut niveau) – Cf. OS4.
- Intégrer systématiquement la dimension migratoire dans les Objectifs de Développement Durable (ODD). Dans le cadre de la concertation et du CNDSI, effectuer un bilan annuel du suivi par la France des ODD, selon l'agenda 2030.

GARANTIR UNE POLITIQUE MIGRATOIRE RESPECTUEUSE DES DROITS HUMAINS QUI PRENNE EN COMPTE LES NÉCESSITÉS DES PLUS VULNÉRABLES

Propositions d'actions

- Intégrer la problématique hommes-femmes dans les politiques et renforcer au niveau national les moyens juridiques, institutionnels ainsi que les politiques publiques visant à combattre les discriminations liées au genre, y compris la traite d'êtres humains et les discriminations à l'encontre des femmes et des filles.
- Renforcer la protection des droits fondamentaux des mineurs migrants en appuyant les mécanismes nationaux de protection de l'enfant afin de répondre aux besoins de protection transfrontaliers comme proposé dans les recommandations de la Commission "Integrated Child Protection Systems".
- Appliquer la législation et les politiques existantes pour sauvegarder et protéger les



.../...

droits des mineurs tout au long de leur parcours migratoire.

- Évaluer régulièrement les directives et stratégies de l'Union européenne relatives à la traite

et au travail des enfants, avec une attention particulière sur la prévention, la réduction de la demande et les poursuites à l'encontre des personnes qui exploitent et abusent des mineur-e-s.

ASSURER LES CONDITIONS D'ACCUEIL ET DE VIE DIGNES DANS LE PAYS D'ACCUEIL

Propositions d'actions

- Veiller à la bonne application des droits fondamentaux et des droits sociaux des migrants, dans les pays de départ, de transit et d'accueil.
- Œuvrer à la mise en place de programmes inclusifs pour les migrations internationales qui renforcent et mettent en exergue le lien entre droits et intégration en améliorant le fonctionnement des institutions internationales, régionales, nationales et locales en la matière.
- Renforcer les mesures et les mécanismes pertinents de promotion du travail décent et de lutte contre le travail illégal sur les plans nationaux et internationaux en nouant des partenariats plus efficaces avec toutes les parties prenantes intéressées par les migrations internationales.
- Développer des mécanismes permettant aux demandeurs d'asile d'avoir accès à un emploi pendant la procédure de traitement de leur demande.
- Permettre aux demandeurs d'asile d'avoir accès à l'emploi
- Multiplier et animer les centres d'informations et d'accueil des réfugié-e-s afin de leur permettre d'accéder facilement aux informations relatives à leurs droits dans le pays d'accueil.
- Dynamiser les réseaux syndicaux d'aide et de soutien aux migrants comme le réseau européen UnionMigrantNet.
- Interpeler les autorités sur le principe de réciprocité : la France et les autres pays d'accueil et de transit doivent traiter les migrants sur leur territoire avec autant d'égard que leurs ressortissants dans les autres pays.
- Développer les mécanismes visant à régulariser les sans-papiers afin qu'ils puissent jouir dignement de leurs droits.
- Œuvrer efficacement pour une sécurisation du statut des migrants et le respect des droits, pour une meilleure contribution au développement économique et une bonne intégration.
- Condamner la pénalisation de l'immigration irrégulière et la détention des migrant-e-s.



NOS RECOMMANDATIONS...

GARANTIR ET RENFORCER LE DROIT FONDAMENTAL DES POPULATIONS À LA LIBRE CIRCULATION

Propositions d'actions

- Assouplir les politiques d'obtention des visas afin de permettre à toutes les catégories de personnes d'envisager aisément et sans risques leur projet de mobilité.
- Réinstaurer la délivrance d'un titre unique de séjour et de travail de dix ans (10 ans) afin de palier à la précarité du statut des migrants et favoriser ainsi l'intégration des personnes migrantes.

RENFORCER LA VOLONTÉ POLITIQUE DE PROTÉGER LES DROITS DES PERSONNES DÉPLACÉES À CAUSE DES EFFETS DES CRISES ET DES CHANGEMENTS CLIMATIQUES

Propositions d'actions

- Encourager les gouvernements à signer et appliquer les instruments juridiques relatifs au déplacement interne, aux risques de catastrophe et aux droits humains et à adhérer à l'Initiative Nansen visant à assurer une meilleure protection des migrations forcées dues aux catastrophes naturelles.
- Fournir aux autorités des données tangibles et objectives sur les réfugiés de tout ordre qu'elles peuvent comprendre et sur lesquelles elles peuvent fonder leurs actions afin d'en garantir la pertinence.
- Instaurer une meilleure coordination entre les acteurs des droits humains, de la réduction des risques de catastrophe et du développement afin qu'ils puissent contribuer à faire naître cette volonté politique et de cette responsabilisation.



RENFORCER LES PARTENARIATS BILATÉRAUX ET RÉGIONAUX VISANT À ASSURER LE TRANSFERT DES NORMES RELATIVES AUX DROITS DES MIGRANTS DANS LES PAYS D'ACCUEIL, DE TRANSIT ET D'ORIGINE

Propositions d'actions

→ Développer et mettre en œuvre des mécanismes fiables et efficaces visant à assurer la

portabilité effective des droits des migrants favorisant la mobilité dans les deux sens et notamment les migrants retraités qui souhaitent rentrer s'installer dans leur pays d'origine.

SYNTHÈSE DES RECOMMANDATIONS



COOPÉRATION AU DÉVELOPPEMENT

Plus que jamais, il importe de développer et renforcer les coopérations au développement entre territoires du monde, impliquant les acteurs locaux, mais aussi les migrant-e-s, parties prenantes du développement.

Comme le prévoit l'Agenda 2030, l'extrême pauvreté doit être éradiquée «de la surface de la Terre» d'ici quinze ans. Ainsi, pour répondre à cet engagement international, les gouvernements doivent poursuivre et relever le niveau de l'APD attention aux abréviations préciser de manière à contribuer à un développement plus équitable et plus durable. Afin que la pauvreté, les inégalités et les situations de conflits ne représentent plus la cause centrale des migrations forcées en reconnaissant et valorisant l'apport positif des migrations au double espace.

En effet, l'idée que les migrant-e-s sont parties prenantes du développement s'est imposée lorsqu'il a été mis en lumière, au début des années 2000, que les transferts



vers leur pays d'origine représentaient plus de deux fois l'APD.

Toutefois, les contributions des migrant-e-s, vont bien au-delà des transferts financiers. En effet, les migrant-e-s représentent d'importants vecteurs de transformation socio-économique à travers la mise en œuvre de projets de développement local, de transfert des compétences et de savoirs-faire, concourant au bien-être des populations. Aussi, leurs capacités à mobiliser différents partenaires publics et privés sur le double espace dans le cadre de leurs projets, n'est plus à démontrer.

Considérées comme la 4^{ème} dimension de la mondialisation (aux côtés des flux de marchandises, des flux financiers et des flux de l'information), les migrations internationales constituent la dimension la plus complexe car relevant avant tout de pratiques sociales.

Quitter ou retrouver son pays d'origine, accéder à un pays d'accueil, transférer des fonds, ou des compétences... relèvent de décisions qui ne se laissent pas facilement orienter, encadrer ou contraindre.

La migration peut être bénéfique pour toutes et pour tous si les moyens sont donnés aux migrant-e-s de pouvoir dire «à nous revoir» à son pays d'origine et «bonjour» à son pays d'accueil ou de transit. En effet, des travaux portant sur les relations entre le statut socio-économique et le rôle des migrant-e-s dans leur pays d'origine montrent qu'il n'y a pas de jeu à somme nulle entre le fait d'être bien intégré et le fait de maintenir des relations avec son pays d'origine ; au contraire ; c'est indispensable. Plus on jouit d'un statut stable et sécurisant dans son pays d'accueil, plus on contribue au développement de son pays d'origine.

NOS RECOMMANDATIONS

DÉVELOPPER UNE POLITIQUE AUDACIEUSE DE MOBILISATION ET DE VALORISATION DES MIGRATIONS INTERNATIONALES AU PROFIT DU DÉVELOPPEMENT

L'augmentation du niveau de l'Aide Publique au Développement en France pour, a minima atteindre le taux des 0.7% du RNB arrêté en 1970, est un préalable indispensable pour ouvrir la voie à un développement plus équitable et plus durable à toutes et tous les habitant-e-s de la planète.

Propositions d'actions

- Apporter et/ou augmenter le soutien financier, humain, technique et logistique pour une capacité d'intervention plus forte des OSIM et leurs partenaires.
- **Pour les compétences** : il s'agit de favoriser les mobilités et les réciprocités (assouplir les politiques de délivrance de

visas, appuyer des programmes d'échanges et de mobilité des compétences) et encourager les programmes type MIDA les missions d'expertise ponctuelles pour les membres de la diaspora notamment. Le renforcement de la coopération universitaire, en s'appuyant sur la diaspora qualifiée, est un axe de travail. À cet effet l'État et les collectivités territoriales pourraient donner

.../...



NOS RECOMMANDATIONS...

.../...

l'exemple en favorisant la mobilité de leur personnel provenant des diasporas. Un plaidoyer en direction de l'Agence Française de Développement et d'Expertise France dans ce sens doit être porté.

- **Pour les transferts de fonds** : il s'agit de poursuivre les engagements sur la réduction des coûts des transferts de fonds (engagement CICID et LOP DSI) de mettre en place des outils qui favorisent la transparence des coûts des envois, de développer des mécanismes pluri-acteurs de bonification de ces transferts (ex. Programme Uno por tres) et d'accentuer le travail pour créer un environnement favorable aux investissements de toute nature des migrant-e-s dans les pays du Sud.
 - **Pour les projets** : il s'agit de soutenir les (micro)projets de développement local portés par les associations de la diaspora, canal de mobilisation d'épargne individuelle et collective. L'orientation du fonds fiduciaire d'urgence pour la création d'un fonds européen d'appui aux projets de développement local portés par les organisations de la diaspora pourrait être un projet à pousser par la France.
 - **Pour l'entrepreneuriat** : la création d'un fond de garantie pour l'entrepreneuriat migrant favoriserait les initiatives dans ce domaine.
 - **Pour la diplomatie** : la France doit appuyer et valoriser le rôle des migrant-e-s dans ses échanges et négociations internationales.
- Encourager les investissements de la France sur la relation « migrations et développement » depuis une dizaine d'années, capitaliser sur les initiatives engagées et les grands programmes soutenus pour que l'AFD notamment puisse assurer continuité et nouveau déploiement.
 - Développer davantage d'appui aux pays en développement qui accueillent aujourd'hui un important nombre des migrant-e-s afin qu'ils puissent leur garantir des conditions d'accueil et de vie décentes.
 - Accorder des moyens aux acteurs de la société civile et créer les conditions qui leur permettent de jouer un rôle actif dans la prévention des conflits et le processus de reconstruction post-conflit conformément au paragraphe 8.iv de la stratégie commune Afrique-UE de 2007. S'assurer qu'il existe des outils financiers flexibles adaptés au contexte post-crise et permettant le financement de projets, dont ceux des diasporas, entre l'urgence et le développement.
 - Élaborer des propositions d'actions et/ou de programmes renforçant la contribution et les capacités des acteurs de la diaspora au développement de leurs pays d'origine.
 - Intégrer un marqueur « Mobilités » dans le cycle de projet et les documents de projets humanitaires, d'urgence et de développement. Cette proposition, simple, permettrait de prendre en compte la mobilité, comme marqueur, dans les canevas de demande de financement de projets par les bailleurs publics, notamment l'AFD et le Centre de crise.



CIBLER AU MIEUX LA COOPÉRATION AU DÉVELOPPEMENT AVEC LES PAYS D'ORIGINE AFIN DE PERMETTRE UNE COLLABORATION EFFICACE ET PERTINENTE

Décliné en 17 objectifs et 169 cibles, l'agenda 2030 adopté par les NU en septembre 2015 se donne pour ambition de relever, de front, les défis sociaux, économiques et environnementaux auxquels le monde est aujourd'hui confronté. Là est la raison d'être de ce programme qui se veut transformatif : éradiquer la pauvreté par la création d'opportunités et l'amélioration des conditions de vie des populations locales, dont les plus vulnérables, lutter contre les inégalités, protéger l'environnement, assurer à tout un chacun l'accès à ses droits fondamentaux, économiques, sociaux et culturels. L'enjeu est celui d'un monde juste pour notre génération et celles qui la suivront. Relever le défi du développement durable implique que les migrations et les migrant-e-s y soient pleinement intégré-e-s. Ils/elles sont ciblé(e)s par les politiques et stratégies qui sont et seront mises en place mais également et avant tout, ils/elles devront en être les acteurs/trices.

Propositions d'actions

- Renforcer la coopération territoriale impliquant les différents acteurs (autorités publiques, collectivités territoriales, ONG, diasporas, acteurs économiques, partenaires sociaux, etc.) pour une coopération inclusive sur les questions de développement.
- Appuyer et accroître les politiques de coopération décentralisée menées par les collectivités territoriales.
- Renforcer la contribution de la société civile dans la conception, la mise en œuvre et le suivi de la stratégie conjointe Afrique-UE pour la paix et la sécurité (cf. OS4).
- Mettre davantage l'accent sur les causes d'instabilité et de conflit dans leurs efforts pour prévenir et résoudre les crises et associer les migrant-e-s aux négociations dans ce domaine.
- Structurer l'environnement local pour construire une gouvernance économique et mettre en place un cadre juridique administratif qui favorise la création d'emplois décents et la création d'entreprises. Il s'agit également de faire en sorte que les personnes déjà employées soient décentement rémunérées.
- Renforcer les compétences des TPME en Afrique, en mettant en place des services non financiers et donc une adaptation des services financiers des banques.
- Créer/vulgariser les outils de renforcement de l'intégration des migrant-e-s dans une perspective de développement, à la fois des pays d'origine et d'accueil.
- Créer/vulgariser les outils concernant l'intégration des migrations dans le plan de développement (des PNM au PLD).
- Adapter l'offre de formation professionnelle et axer les efforts sur les opportunités d'emplois dans les pays d'origine.
- Renforcer les structures nationales de promotion des investissements, notamment leurs actions en faveur de la diaspora (par exemple renforcer les e-régulations et le développement de création d'entreprises en ligne).



NOS RECOMMANDATIONS...

RENFORCER LA COHÉRENCE POUR UNE POLITIQUE MIGRATOIRE INTÉGRÉE QUI COMPREND UNE RÉFLEXION SUR CHAQUE POLITIQUE PUBLIQUE, EN FRANCE ET EN EUROPE, SANS LIAISON DE CONDITIONNALITÉ

Le groupe de travail rappelle avec force que l'aide au développement a pour finalité la lutte contre la pauvreté, et non pas la lutte contre les migrations. Il est fondamental de ne pas poser de conditions, quelles qu'elles soient, à l'APD et de ne pas lier les politiques de développement avec les politiques migratoires. L'APD ne doit pas être perçue comme un rempart aux migrations et aux migrant-e-s.

Propositions d'actions

- Renforcer la cohérence entre les politiques d'intégration et les politiques de développement aux niveaux français, européen et international mais... dissocier les politiques publiques et l'aide publique au développement en particulier des politiques de contrôle des flux migratoires. Elles ne doivent pas être conditionnées et le dialogue bi/multilatéral entre les pays et les Unions doit être équilibré.
- Veiller à ce que l'aide humanitaire et l'aide au développement ne soient pas utilisées comme monnaie d'échange pour empêcher les migrations, mais soient fondées sur les besoins et contribuent à sauver des vies et éradiquer la pauvreté.

VEILLER À CE QUE LES BUDGETS D'AIDE AU DÉVELOPPEMENT POUR LA MISE EN ŒUVRE DE STRATÉGIES À LONG TERME NE SOIENT PAS DÉTOURNÉS POUR SOUTENIR LES INTERVENTIONS D'URGENCE À COURT TERME

Propositions d'actions

- Améliorer l'efficacité de l'aide notamment en renforçant l'appropriation démocratique, la participation de la société civile, notamment à travers l'inclusion des organisations de migrant-e-s et issues de diaspora dans les programmes mis en œuvre et l'amélioration de la responsabilité vis-à-vis de l'aide.
- Rechercher une plus grande cohérence des politiques, notamment pour les politiques liées au commerce, à la pêche, à l'agriculture, à la sécurité sanitaire, à la consommation, la



fiscalité, etc. L'impact de ces politiques sur les moyens de subsistance des personnes, sur les dynamiques migratoires ainsi que sur l'aide au développement doit être pris en compte.

→ S'assurer de la transparence des fonds et leur provenance.

→ Ne pas ponctionner un type d'aide au détriment de l'autre mais plutôt renforcer les différents fonds existants afin d'assurer une coopération cohérente aux nécessités spécifiques de chaque pays.



ÉDUCATION À LA CITOYENNETÉ ET À LA SOLIDARITÉ INTERNATIONALE (ECSI), COMMUNICATION ET CULTURE

Les migrations sont au cœur de la solidarité internationale et de la transformation sociale, culturelle, écologique et politique. Les acteurs de l'ECSI (Éducation à la citoyenneté et à la solidarité internationale) agissent pour une approche alternative et positive des migrations internationales, où les migrant-e-s seraient enfin considérés comme des personnes à part entière et leurs droits respectés.

Les migrations sont constitutives de l'histoire humaine. La liberté de circulation des personnes est inscrite dans la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme.

**Les personnes migrantes
sont porteuses d'une grande richesse
culturelle, économique et sociale.**

Toute personne quittant son pays d'origine pour aller s'installer ailleurs crée un pont entre deux territoires, devient une ouverture sur le monde. Elle porte ses



connaissances, ses savoirs de toutes natures et contribue de manière déterminante à la circulation des idées. Les migrations participent à l'évolution de nos sociétés et de notre conception du monde comme un bien commun, dont l'ensemble de l'humanité est responsable.

Les migrant-e-s sont des acteurs de leur société d'origine, de leurs sociétés d'accueil et du monde, ils participent d'une vie locale riche d'échanges, de points de vue et de cultures.

L'ECSI (Éducation à la citoyenneté et à la solidarité internationale) est une démarche sociale et politique dont la finalité est de favoriser la contribution individuelle et collective à la construction d'un monde juste, solidaire et durable. Elle s'appuie sur un processus pédagogique qui se déroule tout au long de la vie.

En tant qu'enjeu central de l'ECSI, la question des migrations est au cœur de sa démarche.

Les échanges migratoires permettent une visualisation directe des interdépendances à l'échelle globale. Les acteurs de l'ECSI se donnent pour mission de déconstruire les préjugés sur cette thématique, de valoriser le rôle indispensable des migrant-e-s dans la vie sociale, économique et démocratique et de renforcer une culture d'ouverture et d'accueil dans les savoir-être et les comportements des personnes.

Les migrant-e-s sont pleinement engagé-e-s dans le processus de l'ECSI.

Ce sont les milliers de volontaires qui suivent des préparations au départ ou encore une part non importante des publics transversaux que touchent ses actions : jeunes, militant-e-s, « grand public »... De par leur double présence, dans leur société d'origine et dans celle d'accueil, leur expérience à négocier les échanges culturels, ils permettent d'accélérer la capacité des groupes à se décentrer et à réinventer les liens sociaux. C'est cette capacité à naviguer entre les cultures qui leur permet de s'impliquer dans ces actions pédagogiques.

Enfin, leur parcours de migrant-e-s et leur expérience de la diversité internationale contribuent à légitimer et renforcer leur engagement.

À propos de la communication, une communication déformée sur les enjeux migratoires peut enclencher un cercle vicieux amenant à la circulation d'informations erronées, reprises par les politiques publiques, les médias et le grand public, aboutissant souvent à fausser le discours et les regards sur les migrations à tous les niveaux. En effet, le discours politique et l'action publique peuvent jouer un rôle crucial dans la façon dont les migrant-e-s sont accueilli-e-s et traité-e-s au sein des sociétés d'origine, de transit et d'accueil.

Il est important de préciser, que tant le fond que la forme du discours des pouvoirs publics sur les enjeux des politiques migratoires sont déterminants.

De même, l'influence des médias est réelle à maints égards. Ceux-ci sont souvent la principale source d'information (données statistiques, tendances, analyse, etc.) de la population sur les questions migratoires. Les médias généralistes ont le pouvoir d'orienter le débat, tout en privilégiant certains aspects de la migration et en assurant une couverture épisodique, voire en déformant les faits.

Malgré de nombreuses données scientifiques disponibles sur les migrations, on observe un décalage entre les sources (universitaires, scientifiques, etc.) et leurs utilisations dans les systèmes d'information (responsables politiques, médias).

Enfin, les données inexactes véhiculées sur les migrant-e-s et les enjeux migratoires impactent également les migrant-e-s eux-mêmes. Ils sont très conscient-e-s du portrait négatif et fondé sur des stéréotypes d'eux/elles.

C'est pourquoi des mesures de long et court terme doivent être prises pour communiquer et relayer les informations sur les migrations d'une manière équitable.



NOS RECOMMANDATIONS

■ Éducation à la Citoyenneté et à la Solidarité Internationale (ECSI) et migrations

FAIRE DU SUJET DES « MIGRATIONS POUR VIVRE ENSEMBLE À L'ÉCHELLE PLANÉTAIRE » LA GRANDE CAUSE NATIONALE 2017

Propositions d'actions

- Organiser les rencontres nécessaires avec les acteurs publics concernés (Ministères de l'Éducation nationale, de la Jeunesse, de l'Agriculture, de l'Écologie, du Numérique, Cohésion sociale, Formation professionnelle... ; les agences dédiées type AFD, ANLCI, ...) dans la perspective de mettre en place une politique globale et cohérente en lien avec les autres acteurs (société civile...). Cela nécessite de faire un état des lieux complet de l'existant.
- Mettre en place des actions pédagogiques d'éducation à la citoyenneté et à la solidarité internationale afin de faire évoluer les représentations par rapport à la migration.
- Favoriser les actions pluri-acteurs à échelle locale, régionale et nationale, en impliquant directement les organisations de migrants aux côtés des organisations d'éducation populaire, de solidarité internationale et des réseaux régionaux multi-acteurs dans la conception et l'animation d'une offre sur le sujet.

ENCOURAGER LA MOBILISATION CITOYENNE POUR FAIRE ÉVOLUER LES PERCEPTIONS ET LES REGARDS SUR LES MIGRANT-E-S VIA LES OUTILS D'ÉDUCATION À LA CITOYENNETÉ ET À LA SOLIDARITÉ INTERNATIONALE (ECSI)

Propositions d'actions

- Introduire le sujet de l'histoire de l'immigration dans les programmes d'enseignement national.
- Réviser et ajuster les outils pédagogiques et les manuels scolaires, présentant les enjeux migratoires d'une manière constructive, basée sur les faits et les chiffres récents.



.../...

- Multiplier les actions de sensibilisation aux enjeux migratoires, à la mondialisation, à la diversité et au vivre ensemble dans les écoles et les universités (à travers des visites et/ou stages).
- Mettre en œuvre des formations à destination des enseignant-e-s et des cadres territoriaux et nationaux de l'éducation nationale portant sur les sujets de la migration, et de la diversité.
- Multiplier les actions de sensibilisation et d'éducation aux sujets de vivre ensemble, d'inclusion sociale et de lutte contre le racisme sur les lieux scolaires et de travail.
- Amplifier l'application de la clause du respect de la diversité dans les codes de conduite des entreprises.
- Accroître les moyens financiers pour assurer la pérennisation des initiatives, actions et bonnes pratiques de mobilisation citoyenne au niveau national, européen et international.

CONSOLIDER LES PARTENARIATS ENTRE LA SOCIÉTÉ CIVILE, LES PARTENAIRES SOCIAUX ET L'ÉTAT POUR METTRE EN ŒUVRE DES ACTIONS DANS LE DOMAINE ÉDUCATIF ET CULTUREL

- Favoriser les rapprochements avec les collectivités territoriales qui s'organisent en plateformes régionales (réseaux régionaux multi-acteurs), tout en utilisant des outils pédagogiques sur l'éducation à la citoyenneté et à la solidarité internationale à l'échelle locale.
- Mettre en place des formations et des sessions d'appropriation par les différent-e-s agents de pouvoirs publics et des agences spécialisées des outils pédagogiques sur les questions des migrations et de vivre ensemble.
- Consolider un noyau dur des organisations de la société civile (OSC) qui possèdent l'expertise et sont prêt-e-s à agir et mener les actions d'ECSI.
- Renforcer les plateformes inter-organisationnelles à l'échelle européenne qui porteraient les initiatives de mobilisation et de sensibilisation aux enjeux migratoires et aux questions de vivre ensemble.
- Recenser les outils pédagogiques et les bonnes pratiques existant-e-s dans le domaine de l'ECSI et favoriser leur diffusion. Valoriser et diffuser les dispositifs existants de sensibilisation, de communication relatifs aux migrations, que ce soit par la formation, les systèmes d'éducation, les systèmes culturels etc., et via des outils adaptés au public concerné.



NOS RECOMMANDATIONS...

.../...

- Intégrer ces outils et ces systèmes de communication et d'intégration au monde du travail.
- Inciter l'Union européenne à mieux prendre cette question dans ses politiques de développement et d'immigration ainsi que dans les programmes.

RENFORCER LA PARTICIPATION ACTIVE DE LA SOCIÉTÉ CIVILE ET DES PARTENAIRES SOCIAUX (Y COMPRIS DES MIGRANT-E-S ET DES DIASPORAS) DANS LA CONSTRUCTION/PRÉSERVATION DE LA COHÉSION SOCIALE, NOTAMMENT DANS LA LUTTE CONTRE LA XÉNOPHOBIE ET LE RACISME

Propositions d'actions

- Partager des données factuelles et chiffrées précises sur les migrations et leurs avantages en termes de développement dans les pays d'émigration, de transit et d'immigration.
- Aller au plus près des citoyens en engageant une politique de sensibilisation conduite par les collectivités territoriales et locales.
- Accroître les lignes de financement visant à soutenir les initiatives de mobilisation citoyenne portées par la société, y compris les organisations de migrant-e-s.
- Financer des projets de recherche visant la remontée d'informations et leur analyse associant partenaires associatifs et universitaires, du Sud et du Nord, les collectivités territoriales, etc.
- Relancer les semaines d'éducation contre le racisme tout en y intégrant les enjeux relatifs à la mondialisation et à la solidarité internationale.
- Introduire la question des migrations dans les critères d'appréciation des demandes de co-financement pour les projets d'ECSI sur la base de critères co-construits entre les acteurs publics et privés³.

³ L'appel 2016 de l'Union européenne pour les actions d'ECSI positionne les migrations dans ses priorités thématiques.



■ Communication et migrations

VERS UNE COMMUNICATION POLITIQUE RESPONSABLE EN CONTRIBUTANT À REPENSER LES PRÉJUGÉS ET LES IDÉES REÇUES SUR LES ENJEUX MIGRATOIRES

Propositions d'actions

- Instituer au niveau des pouvoirs publics, de la société civile et du monde du travail un discours positif et de valorisation sur les migrations et contribuer à diffuser une image positive et objective sur la réalité des flux et des impacts économiques des migrations sur les sociétés d'accueil notamment.
- Sensibiliser les parlementaires et les élu-e-s sur l'obligation conventionnelle de la France d'accueillir les réfugié-e-s à travers un courrier officiel.
- Inciter l'utilisation des termes et des mots appropriés dans les discours politiques.
- Dépasionner le sujet des migrations à partir de démonstrations, des faits et des chiffres, avec l'appui des scientifiques et chercheurs travaillant sur le sujet.
- Mettre en œuvre une action de type « Bons points/Cartons » visant à relever les représentant-e-s des acteurs/trices publics et privé-e-s concerné-e-s pour l'utilisation d'un vocabulaire sur les migrations et la diversité adéquat ou au contraire inapproprié.

PROMOUVOIR LE RESPECT ET LA DIGNITÉ DE LA VIE DES MIGRANT-E-S ET LEURS FAMILLES

Propositions d'actions

- Élaborer et mettre en œuvre un code déontologique pour les médias sur les migrations, les réfugié-e-s et les demandeurs/euses d'asile.
- Effectuer la veille et l'analyse de la qualité des reportages et d'articles publiés par les médias sur les questions de la migration pour observer l'évolution de la qualité d'information publiée et relayée.
- Créer des partenariats avec les médias pour mener des enquêtes et des reportages sur les enjeux migratoires, fondés sur les faits, les données et les témoignages des migrant-e-s - mêmes.
- Organiser des débats publics médiatisés avec la participation des représentant-e-s de la société civile et autres acteurs/trices publics portant sur les enjeux de la migration.



NOS RECOMMANDATIONS...

.../...

- Faire parler les migrant-e-s plutôt que parler sur les migrant-e-s, faire d'eux/elles des acteurs/trices d'action plutôt que des sujets et/ou des problèmes à résoudre.
- Mettre en œuvre des ateliers de découverte sur le sujet de la migration entre les organisations de la société civile et les journalistes pour un enrichissement réciproque.
- Mettre en œuvre des formations thématiques pour les étudiants en journalisme (histoire de l'immigration, interculturalité, vivre ensemble, etc.).

■ Culture et migrations

Les Termes de référence du groupe de travail n'abordaient pas la question de la culture. Elle a émergé au cours des séances de travail. Il a semblé pertinent au groupe de travail d'intégrer la culture dans ce rapport, même très partiellement. En effet, ce sujet n'a fait l'objet d'aucune séance de travail dédiée compte-tenu du calendrier serré.

FAVORISER ET PROMOUVOIR LES ÉCHANGES CULTURELS ET TRANSNATIONAUX RÉCIPROQUES, PERMETTANT AINSI LA COOPÉRATION ET LA DÉCOUVERTE DES CODES ET TRADITIONS CULTURELLES

Propositions d'actions

- Développer et mettre en œuvre des formations à l'interculturalité comme vecteur de la connaissance et de la reconnaissance mutuelle.
- Promouvoir les échanges culturels et le bénévolat des jeunes
- Intensifier les efforts pour démocratiser l'accès à l'art et à l'histoire de l'art.
- Promouvoir le rôle des migrant-e-s comme ambassadeurs/trices de la langue française et de la diversité culturelle portée par la Francophonie dans les pays d'origine, de transit et d'accueil.
- Promouvoir une perception positive des identités plurielles.

CONTRIBUTIONS ET DIALOGUE AVEC LES ORGANISATIONS DE LA SOCIÉTÉ CIVILE ET PARTENAIRES SOCIAUX :

La nécessaire collaboration et transversalité de tous les acteurs sur la thématique migratoire

La migration, et plus spécifiquement la dialectique « Migrations et Développement », recouvre plusieurs domaines d'action publiques. C'est un sujet transversal touchant aussi bien aux défis liés au respect des droits, à l'intégration et à la cohésion sociale qu'à des thématiques sectorielles (éducation, santé, sécurité alimentaire, etc.). Les migrant-e-s et les diasporas sont, à la fois, cibles et acteurs/trices du développement humain durable. Leur participation active à l'épanouissement des sociétés d'origine, de transit et d'accueil ne peut être déliée du prérequis que représente le respect de leurs droits fondamentaux, économiques, sociaux et culturels.



Enjeu global, les migrations relèvent aussi et avant tout du niveau local, s'appuyant sur la capacité de toutes les parties prenante-s, y compris les citoyen-ne-s eux/elles-mêmes (dans les pays d'origine, de transit et d'accueil) à prendre en compte l'ensemble des effets des mobilités comme facteurs de développement. Conscient-e-s que cette prérogative ne peut être laissée aux seuls États, les acteurs multiples et divers s'engagent sur les territoires, aux côtés et avec les migrant-e-s eux/elles-mêmes. Pourtant, force est de constater que la société civile, les syndicats, les autorités locales, les universités, sont souvent mobilisés pour pallier les déficits de politiques et mesures pour lesquels ils n'ont pas été consultés. Une approche efficace et humaine des migrations et des mobilités, dans toutes leurs dimensions, ne peut être que transversale, multi-scalaire et pluri-acteurs. Enfin, le groupe de travail a régulièrement souligné le fait que les lieux d'échanges et de concertation réunissant les acteurs œuvrant sur les questions de migrations – et donc réunissant les pouvoirs publics, les partenaires sociaux et la société civile – n'existaient pas ou plus du tout.





Le groupe de travail estime pertinent et nécessaire qu'un lieu de dialogue entre les différents acteurs soit créé ce qui permettrait un traitement et une approche à la fois complète et cohérente de la question.



C'est pourquoi, il formule les recommandations suivantes :

NOS RECOMMANDATIONS

CRÉER ET INSTAURER UN CADRE DE CONCERTATION NATIONAL INTERMINISTÉRIEL ET PLURI-ACTEURS PÉRENNE ET RÉGULIER SUR LA THÉMATIQUE MIGRATOIRE REGROUPANT LES POUVOIRS PUBLICS (MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR, MAEDI, MINISTÈRE DE L'EDUCATION), LES PARTENAIRES SOCIAUX ET LA SOCIÉTÉ CIVILE

Mettre en place un groupe de travail national interministériel, pluri-acteurs et pérenne, présidé par le Premier ministre, sur la question migratoire en général, les enjeux des migrations internationales et la relation « migrations et développement. »

Redynamiser les lieux d'échanges et de dialogue existants sur la thématique migratoire, comme par exemple le Commissariat au Plan en mettant en place des programmes d'études et de réflexion sur cette thématique.

Réactiver les lieux de concertation préexistants en impliquant de nouveaux partenaires sociaux et acteurs de la société civile dans ces instances comme le Comité consultatif près du conseil d'administration de l'OFII, le comité d'administration du CGET, etc.



METTRE EN PLACE UNE RÉELLE GOUVERNANCE DES MIGRATIONS, INCLUSIVE ET PRENANT EN COMPTE LA TRANSVERSALITÉ DE LA PROBLÉMATIQUE, À TOUS LES NIVEAUX, DU LOCAL AU MONDIAL

Cela implique de :

Poser un principe de collaboration (systématique) avec les acteurs pertinents dans la définition des politiques publiques répondant aux enjeux de migrations : société civile (dont les organisations de migrant-e-s), collectivités territoriales, universités, syndicats, secteur privé.

S'appuyer sur l'expérience et l'expertise développées par la société civile et les partenaires sociaux pour mettre en place des programmes qui améliorent la gouvernance des migrations.

Propositions d'actions

- Promouvoir les alliances stratégiques au niveau local entre autorités, OSC, migrant-e-s, services techniques déconcentrés de l'État et recherche, notamment à travers de cadres de concertation locaux.
- Interpeller les pouvoirs publics/Questionner la souveraineté/prérogative nationale sur les enjeux de migrations, qui ne peuvent être envisagés à l'échelle d'un seul État et engager l'échelle sous régionale.
- Mettre en place un cadre international normatif de gouvernance mondiale des migrations. Celui-ci doit s'appuyer sur les processus existants tels que celui des Forums mondiaux et des Dialogues de Haut Niveau sur les Migrations internationales et le Développement, dont le fonctionnement doit être revu afin de le rendre contraignant et non exclusif.
- Promouvoir la mise en place d'une agence mondiale en charge de promouvoir les mobilités humaines et d'assurer la mise œuvre du cadre normatif de gouvernance mondiale des migrations.

METTRE EN PLACE UNE RÉELLE POLITIQUE DE LA FRANCE EN MATIÈRE DE MIGRATIONS ET DÉVELOPPEMENT

Propositions d'actions

- Formuler une politique de la France sur les enjeux "Migrations et Développement" intégrant l'internalisation des ODD sur les enjeux liés aux migrations.
- Réaliser, à échéances régulières, un rapport national public sur la mise en œuvre de cette stratégie à partir d'un observatoire à mettre en place.



NOS RECOMMANDATIONS...

ASSOCIER LA SOCIÉTÉ CIVILE DE FAÇON EFFECTIVE DANS LES PROCESSUS POLITIQUES MAJEURS (EX : DIALOGUE UE-UA, SOMMET DE LA VALETTE) OU AUTRES PROCESSUS DE COOPÉRATION (RABAT, KHARTOUM).

Cela implique de :

- garantir le droit et l'accès à l'information de la société civile et des citoyens lorsque des mesures sont négociées en leur nom ;
- s'assurer de la présence dans ces espaces de représentant-e-s de la société civile qui soient mandaté-e-s par la société civile et non cooptés par les États ;
- s'assurer de la transparence ainsi que de la participation de la société civile et des partenaires sociaux dans la définition des orientations du fonds fiduciaire (FFU) et son suivi.

Propositions d'actions

- La France doit défendre, auprès des autres états/de ses pairs, la place de la société civile et des partenaires sociaux lors des sommets interétatiques sur les migrations, en tant qu'observateurs (a minima) ainsi qu'un temps de parole garanti permettant d'exprimer leurs/les recommandations de la société civile.
- Assurer la place de représentant-e-s de la société civile dans les délégations officielles françaises, tout en garantissant leur liberté de positionnement et de parole.
- Réserver des places à la table des négociations pour les représentants de collectifs d'associations.
- Partager bien en amont les agendas des processus ainsi que les textes en discussion ;
- Mettre en place un calendrier de consultations clair des organisations de la société civile et des partenaires sociaux en amont et aval des échéances.
- Organiser des consultations et le partage d'information en amont et en aval avec les organisations de la société civile et des partenaires sociaux sur les programmes du Fonds fiduciaire.



GARANTIR LA PARTICIPATION DES MIGRANT-E-S, DES DIASPORAS ET DE LEURS ORGANISATIONS DANS LES PROCESSUS DE CONCERTATION ET DE DÉFINITION DES POLITIQUES AYANT TRAIT AUX MIGRATIONS

**(ENVISAGÉES EN TANT QUE QUESTION TRANSVERSALE
ET PARTIE DU DÉVELOPPEMENT)**

Propositions d'actions

- Soutenir les programmes de renforcement des capacités des OSIM et diasporas, afin de créer les conditions qui leur permettent de jouer un rôle actif.
 - Soutenir la structuration et la mise en réseau des organisations de migrant-e-s à travers des programmes et des fonds dédiés.
- De même que pour la société civile de façon générale, des places à la table des négociations doivent être réservées aux représentant-e-s des organisations de migrant-e-s, mandaté-e-s par eux-mêmes.



LES ESSENTIELS

D ROITS FONDAMENTAUX ET ÉGALITÉ DES DROITS DES MIGRANT-E-S : fonder une approche par les droits

- Garantir l'accès, l'effectivité, le respect et le développement des droits pour les migrant(e)s, garants d'un développement partagé et de la cohésion économique et sociale.
- Assurer la cohérence et la convergence des textes internationaux relatifs aux droits des migrant-e-s et de leur internalisation par les États.
- Garantir une politique migratoire respectueuse des droits humains qui prenne en compte les nécessités des plus vulnérables.
- Assurer les conditions d'accueil et de vie dignes dans le pays d'accueil.
- Garantir et renforcer le droit fondamental des populations à la libre circulation.
- Renforcer la volonté politique de protéger les droits des personnes déplacées à cause des effets des crises et des changements climatiques.
- Renforcer les partenariats bilatéraux et régionaux visant à assurer le transfert des normes relatives aux droits des migrant-e-s dans les pays d'accueil, de transit et d'origine.

C COOPÉRATION AU DÉVELOPPEMENT

- Développer une politique audacieuse de mobilisation et de valorisation des migrations internationales au profit du développement dans le respect des droits humains et tout en veillant à ne pas conditionner l'aide extérieure à la gestion des flux migratoires.
- Cibler au mieux la coopération au développement avec les pays d'origine afin de permettre une collaboration efficace et pertinente.
- Renforcer la cohérence pour une politique migratoire intégrée qui comprend une réflexion sur chaque politique publique, en France et en Europe, sans liaison de conditionnalité.
- Veiller à ce que les budgets d'aide au développement pour la mise en œuvre de stratégies à long terme ne soient pas détournés pour soutenir les interventions d'urgence à court terme.



E DUCATION À LA CITOYENNETÉ ET À LA SOLIDARITÉ INTERNATIONALE (ECSI), COMMUNICATION ET CULTURE

- Faire du sujet des « migrations pour vivre ensemble à l'échelle planétaire » la Grande cause nationale 2017.
- Encourager la mobilisation citoyenne pour faire évoluer les perceptions et les regards sur les migrant-e-s via les outils d'éducation à la citoyenneté et à la solidarité internationale (ECSI).
- Consolider les partenariats entre la société civile (y compris des migrant-e-s et des diasporas) et l'État pour mettre en œuvre des actions dans le domaine éducatif et culturel.
- Renforcer la participation active de la société civile et des partenaires sociaux (y compris des migrant-e-s et des diasporas) dans la construction/préservation de la cohésion sociale, notamment dans la lutte contre la xénophobie et le racisme.
- Vers une communication politique responsable en contribuant à questionner les préjugés et les idées reçues sur les enjeux migratoires.
- Promouvoir le respect et la dignité de la vie des migrant-e-s et leurs familles.
- Favoriser et promouvoir les échanges culturels et transnationaux réciproques, permettant ainsi la coopération et la découverte des codes et traditions culturelles.

C ONTRIBUTIONS ET DIALOGUE AVEC LES OSC ET PARTENAIRES SOCIAUX : la nécessaire collaboration et transversalité de tous les acteurs sur la thématique migratoire

- Créer et instaurer un cadre de concertation national interministériel et pluri-acteurs pérenne et régulier sur la thématique migratoire regroupant les pouvoirs publics (Ministère de l'Intérieur, MAE, Ministère de l'Éducation), les partenaires sociaux et la société civile.
- Mettre en place une réelle gouvernance des migrations, inclusive et prenant en compte la transversalité de la problématique, à tous les niveaux, du local au mondial.
- Mettre en place une réelle politique de la France en matière de Migrations et développement.
- Associer la société civile de façon effective dans les processus politiques majeurs (ex : Dialogue UE-UA, Sommet de La Valette) ou autres processus de coopération (Rabat, Khartoum).
- Garantir la participation des migrant-e-s, des diasporas et de leurs organisations dans les processus de concertation et de définition des politiques ayant trait aux migrations (envisagées en tant que question transversale et partie du développement).

ANNEXE I

La Convention des Nations Unies sur la protection des droits des travailleurs migrants et des membres de leur famille du 18 décembre 1990

Adoptée le 18 décembre 1990 par l'Assemblée générale des Nations unies, elle est entrée en vigueur en mars 2003, après avoir atteint le seuil des vingt ratifications nécessaires.

Elle constitue avec les deux Conventions de l'Organisation internationale du travail (OIT) sur les travailleurs migrants (97 et 143), de la Charte des droits fondamentaux des migrants l'un des textes internationaux de protection des travailleurs migrants.

Cette convention codifie un grand nombre de droits applicables universellement aux travailleurs migrants et définit un cadre pour leur mise en application.

Son approche se fonde davantage sur l'égalité de traitement que sur des normes minimales. Tous les migrants, qu'ils soient en situation régulière ou irrégulière, ont droit à un minimum de protection même si les migrants en situation régulière jouissent de plus de droits.

La Convention reconnaît le statut vulnérable des migrants et s'appuie sur le principe fondamental selon lequel tous devraient avoir accès à un niveau minimum de protection. Elle définit également un cadre international pour la coopération entre pays origine et de destination et encourage l'élaboration d'accords régionaux complémentaires.

Toutefois, cette convention n'a été ratifiée que par moins d'une cinquantaine d'États sur les cent quatre vingt treize que compte l'ONU. Ceux qui l'ont ratifié

sont précisément les pays d'origine des migrants alors que les pays d'immigration, les plus développés, n'ont pas signé la Convention.

Aucun pays de l'Union européenne n'y est partie.

En France, la question de sa ratification n'est pas d'actualité malgré les demandes répétées de nombreuses associations et d'organisations syndicales mais également du Conseil Economique et Social (Avis de 2003) et de la Commission Nationale Consultative des Droits de l'Homme (avis de 2005).

Au niveau européen également, beaucoup plaident pour une ratification des pays de l'Union, certaines voix du Parlement européen, le Comité économique et social européen et de nombreuses organisations non-gouvernementales et syndicales également.

Les causes de la non ratification

Les raisons invoquées sont multiples mais la plupart du temps les États invoquent que les législations nationales sont plus protectrices que ce texte, et que les États ont déjà adopté de nombreux instruments de protection des migrants, notamment au travers des textes de l'Organisation Internationale du Travail (OIT) et du Conseil de l'Europe.

Par ailleurs l'impact de la ratification sur les droits sociaux notamment est un obstacle majeur pour la plupart des pays, le consensus aurait peut-être pu être atteint sur le statut juridique et le droit du travail.



Ainsi aujourd'hui, c'est l'ensemble de la convention qui demeure lettre morte, y compris ses dispositions qui consacrent les droits les plus élémentaires.

Quelques exemples de raisons invoquées à l'appui de la non ratification

Le Canada...

...refuse la ratification, parce qu'il considère que la Convention n'est pas compatible avec sa politique à l'égard des travailleurs peu qualifiés.

La Grande Bretagne...

...considère que l'obligation imposée aux États d'assurer aux travailleurs migrants le même régime de sécurité sociale qu'aux nationaux (art. 27) est trop coûteuse.

La France...

...En 2005, le Ministre des Affaires étrangères, (Philippe Douste-Blazy en réponse à la question n°57336 et à l'avis de la CNCDH) arguait du fait que la France ne pouvait pas ratifier individuellement cet instrument en raison du transfert de compétences à l'Europe en matière de politiques d'immigration.

Plus récemment, la réponse à une question écrite posée au Ministre des Affaires étrangères, le 29 décembre 2011, permet de cerner un peu plus les motifs du refus français de ratification.

En premier lieu, l'absence de distinction entre les personnes en situation régulière et celles en situation irrégulière constituerait une mise en cause radicale de l'ensemble du droit français des étrangers selon lequel les droits ne peuvent pas être strictement

égaux entre migrants en situation régulière et irrégulière et justifie donc la décision de non ratification.

Cette position a été par ailleurs réaffirmée par la représentante du Ministère de l'intérieur lors de la réunion du Groupe de travail CNDSI/Migration Développement du 18 janvier 2016.

En second lieu, la décision de ne pas signer la convention est une décision collégiale de l'ensemble des pays de l'Union européenne. La politique d'asile et d'immigration relève de la compétence partagée, et le statut des travailleurs migrants établi dans la Convention ne fait pas l'objet d'un consensus au sein des pays de l'Union.

Les perspectives actuelles de ratification de la Convention ne sont pas encourageantes.

Dans le contexte actuel, qui voit les États décider de façon largement unilatérale de leurs politiques migratoires en fonction de leurs intérêts économiques et sécuritaires, la Convention est, pour de nombreuses raisons, structurellement impopulaire auprès des gouvernements. Les pays occidentaux, pourtant dotés d'une tradition établie de respect des droits fondamentaux et souvent enclins à mettre en avant leur réussite dans ce domaine, font preuve d'un refus d'appliquer ces principes à leurs politiques migratoires, ce qui en dit long sur la difficulté de placer les droits des migrants au centre des politiques.

Le sort futur de la Convention témoignera de la capacité et de la volonté de la communauté internationale à s'engager sur des principes axés sur les droits fondamentaux dans son approche d'un des enjeux politiques les plus sensibles de notre époque.

ANNEXE 2

Objectifs de Développement Durable (ODD) et indicateurs migrations

Malgré les espoirs déçus de la société civile en termes de reconnaissance pleine et entière des migrations comme facteurs de développement – tant les ambitions affichées étaient grandes suite à la au DHN 2013 –, force est de reconnaître que l'Agenda 2030 de Développement Durable fait un pas en avant par rapport aux OMD, qui eux ne faisait aucune référence aux migrations.

Tout d'abord, le préambule de l'Agenda 2030 stipule que :

« Les personnes vulnérables doivent être autonomisées. Ceux dont les besoins sont reflétés dans l'Agenda incluent tous les enfants, les jeunes, les personnes handicapées (dont plus de 80 % vivent dans la pauvreté), les personnes touchées par le VIH/SIDA, les personnes âgées, les peuples autochtones, les réfugié-e-s, les déplacées internes et les migrant-e-s [...]. Toutes personnes, sans distinction de sexe, d'âge, de race, d'origine ethnique, les personnes handicapées, les migrant-e-s, les populations autochtones, les enfants et les jeunes en particulier ceux/celles en situation de vulnérabilité, devraient avoir accès à des possibilités continues d'apprentissage qui leur permettent d'acquérir les connaissances et compétences nécessaires pour exploiter les opportunités et participer pleinement à la société ».

Plus loin (et il s'agit là de la référence la plus forte aux migrations), il est indiqué :

« Nous reconnaissons la contribution positive des migrant-e-s à la croissance inclusive et au développement durable. Nous reconnaissons également que les migrations internationales sont une réalité multidimensionnelle d'intérêt majeur pour le développement des pays d'origine, de transit et de destination, qui appelle à des réponses cohé-

rentes et globales. Nous coopérerons, sur le plan international, en vue d'assurer une migration sûre, ordonnée et régulière impliquant le plein respect des droits humains et le traitement humain des migrant-e-s, indépendamment de leur statut migratoire, de réfugié-e-s ou de personnes déplacées. Une telle coopération devrait également renforcer la résilience des communautés d'accueil des réfugié-e-s, en particulier dans les pays en développement. Nous soulignons le droit des migrant-e-s à retourner dans leur pays de citoyenneté et rappelons que les États doivent assurer que leurs ressortissant-e-s de retour soient dûment accueilli-e-s ».

En outre, 4 cibles font explicitement référence aux migrations et aux migrant-e-s, dans les objectifs suivants :

Objectif 8 – Travail décent et croissance économique :

Cible 8.8 : protéger les droits du travail et promouvoir des conditions sûres et sécurisées pour tous les travailleurs, y compris les travailleurs/euses migrant-e-s, en particulier les femmes migrantes et ceux/celles dont l'emploi est précaire.

Objectif 10 – Inégalités réduites :

Cible 10.7 : faciliter la migration ordonnée, sûre, régulière et responsable ainsi que la mobilité des personnes, y compris à travers la mise en œuvre de politiques migratoires planifiées et bien gérées ;

Cible 10.c : d'ici 2030, réduire à moins de 3 % les coûts de transaction des transferts de fonds des migrant-e-s et supprimer les corridors de transfert dont les coûts s'élèvent à plus que 5 % ;



Objectif 17 - Partenariats pour la réalisation des objectifs :

17:18 : d'ici 2020, améliorer l'appui au renforcement des capacités des pays en développement [...] pour augmenter, de manière significative, la disponibilité de données fiables, de bonne qualité, en temps opportun et ventilées par [...notamment] le statut migratoire.

En outre, trois objectifs appellent à mettre fin à l'exploitation et à la traite des êtres humains dans le cadre des objectifs sur l'égalité des sexes (ODD 5) ; sur la croissance économique et le travail décent (ODD 8) ; et sur les sociétés pacifiques par l'accès à la justice et des institutions responsables (ODD 16).

En revanche, malgré le fait que la contribution des migrant-e-s au développement durable soit

reconnue, les acteurs/trices migrant-e-s n'apparaissent étonnamment pas dans le partenariat pour le développement en tant que partie prenante. De même, la référence à la Déclaration du Dialogue de Haut Niveau sur les Migrations internationales et le développement de 2013 a disparu de la version finale de l'Agenda.

Néanmoins, le principe selon lequel « *personne ne doit être laissé de côté* » est bien établi dans le programme de développement durable. Cela implique que chaque personne migrante – dans les pays d'origine, de transit ou de destination – doit avoir accès à la gamme complète des droits et des chances inclus dans les ODD, quel que soit son statut migratoire.

INDICATEURS MIGRATIONS/ODD

En vue de promouvoir une plus grande intégration des migrations dans l'Agenda 2030, les organisations de la société civile ont formulé les recommandations suivantes quant aux indicateurs⁴ :

Promouvoir le travail décent pour les travailleur/euses migrant-e-s, notamment les femmes migrantes (cible 8.8)

L'indicateur proposé est formulé tel que suit « *Nombre de conventions de l'OIT ratifiées par type de convention* ». Nous soulignons que ces conventions ne doivent pas seulement être ratifiées mais également mises en œuvre dans les cadres légaux nationaux. En outre, nous demandons à ce que soit explicitement fait référence à la Convention des NU de 1990 sur les droits des travailleurs/euses migrant-e-s, qui est un instrument majeur pour promouvoir les droits des travailleurs/ses et qui nécessite une ratification globale et une traduction dans les lois nationales.

Nous suggérons également les indicateurs suivants :

- fréquence des accidents du travail mortels et non mortels et temps de travail non effectué en raison d'accidents du travail, selon le genre et le statut migratoire ;
- nombre de pays dans lesquels tou-te-s les travailleurs/euses migrant-e-s, indépendamment de leur statut migratoire, jouissent d'un salaire égal pour un travail égal par rapport aux nationaux d'ici 2020 ;
- nombre de pays dans lesquels tou-te-s les travailleurs/euses migrant-e-s, indépendamment de leur statut migratoire, peuvent exercer le droit de se former et de participer à des syndicats et autres associations de travailleurs/euses d'ici 2020 ;
- proportion de travailleurs/euses migrant-e-s ayant déclaré des discriminations et abus au travail

⁴ Résumé des recommandations du Réseau international MADE- Migration And Development (décembre 2015).



et qui ont intenté une action judiciaire ou administrative d'ici 2020 ;

– nombre de travailleurs/euses migrant-e-s ayant été régularisé-e-s sur la base de leur travail en 2020.

Promouvoir une migration sûre et équitable (cible 10.7)

Deux indicateurs sont proposés :

le premier étant le « nombre de victimes de la traite humaine détectées et non-détectées pour 100 000 personnes, par sexe, âge et forme d'exploitation », nous craignons que les données ne soient pas disponibles pour tous les pays, sauf ceux qui établissent un rapport annuel sur le trafic des personnes ;

le second fait référence à l'indice de la politique internationale sur les migrations (IMPI). Nous ne pensons pas que l'IMPI puisse suffisamment mesurer les évolutions en termes de souffrance humaine ou de morts liées à la migration. Nous proposons les indicateurs suivants :

– nombre de migrant-e-s tué-e-s, blessé-e-s ou victimes de crime dans les centres fermés, en tentant de traverser les frontières maritimes, terrestres, aériennes, ou renvoyé-e-s par la force dans leur pays d'origine, ventilé par sexe et par âge ;

– nombre de migrant-e-s internationaux/ales signalé-e-s comme mort-e-s ou disparu-e-s sur terre ou aux frontières maritimes sur la période 2015-2020 par rapport à 2010-2015.

– pourcentage de réfugié-e-s et de personnes déplacées qui ont trouvé une solution durable, ventilées par sexe et par âge ;

– nombre de pays fournissant des canaux de migration régulière pour l'accès au marché du travail tenant compte des différents niveaux de compétences, pour le regroupement familial et qui offrent un refuge pour les migrant-e-s et les demandeurs d'asile d'ici 2020 ;

– nombre de pays mettant en œuvre des formations visant à sensibiliser les forces de l'ordre sur les questions de protection dans le cadre des mouvements migratoires, en particulier aux frontières d'ici 2020 ;

– nombre de pays qui ont interdit la taxation des travailleur-e-s migrant-e-s pour des frais de recrutement en 2020 ;

– coûts de recrutement supportés par les employés en pourcentage du revenu annuel gagné dans le pays de destination, ventilées par sexe et par âge.

Mettre fin aux abus, à l'exploitation et au trafic des enfants

Nous demandons à ce qu'il soit explicitement fait référence aux enfants migrant-e-s dans l'indicateur de la cible 16.2 « Pourcentage de jeunes femmes et hommes, y compris les migrant-e-s, indépendamment de leur statut migratoire, âgé-e-s entre 18-24 ans qui ont subi des violences sexuelles avant l'âge de 18 ans ». Les propositions d'indicateurs relatifs à la cible 10.7 nous semblent également pertinentes pour mesurer la baisse du trafic des enfants.



TRAVAIL SPÉCIFIQUE SUR LES ODD 16 ET 17, RESPECTIVEMENT RELATIFS AUX SOCIÉTÉS PACIFIQUES ET AU PARTENARIAT MONDIAL POUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE (MARS 2015)⁵

**ODD
16**

Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et ouvertes aux fins du développement durable, assurer à tous l'accès à la justice et mettre place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables

CIBLE	Principes proposés	Pistes pour indicateurs complémentaires
<p>16.1. Réduire sensiblement, partout dans le monde, toutes les formes de violence et les taux de mortalités qui y sont associées.</p> <p>Éléments proposés par GMM ou en discutant aux NU : GMM : nombre de migrants tués, blessés ou victimes de crimes en tentant de franchir les frontières par les voies maritimes, terrestres et aériennes.</p>	<p>Assistance obligatoire aux personnes en détresse sur les parcours migratoires.</p> <p>Application effective des lois anti-discrimination.</p>	<p>Existence ou non de dispositifs de sauvetage/ protection des migrants en détresse, dans un principe de non refoulement.</p> <p>Nombre de condamnations obtenues (ou procédures judiciaires enclenchées) pour crime, discrimination, exploitation de migrants.</p> <p>Existence ou non de lois anti-discrimination et application de ces lois.</p>
<p>16.2. Mettre un terme à la maltraitance, à l'exploitation, à la traite, à toutes les formes de violence et de torture dont sont victimes les enfants.</p>	<p>Protection des mineurs, notamment isolés sur les routes migratoire.</p> <p>Mise en place de dispositifs d'accompagnement des mineurs.</p>	<p>Mêmes indicateurs que ceux du 16.1. ciblés pour les enfants.</p> <p>Existence ou non de dispositifs d'accompagnement des mineurs isolés.</p> <p>Nombre de mineurs isolés contraints à migrer.</p> <p>Nombre de cas de maltraitance/exploitation rapportés par des migrants mineurs.</p> <p>Nombre de condamnations obtenues (ou procédures judiciaires enclenchées) suite à des plaintes déposés par des migrants mineurs ou les organismes qui les accompagnent.</p>
<p>16.3. Promouvoir l'état de droit aux niveaux national et assurer à tous l'accès à la justice dans des conditions d'égalité.</p> <p>Éléments proposés par GMM ou en discutant aux NU : GMN : nombre de pays mettant en place des alternatives à la détention des migrants, y compris des enfants. GMM : pourcentage de migrants avec un accès effectif au mécanismes de protection national, y compris les procédures d'asile. Proportion de migrants victimes de la criminalité munis d'une aide juridique.</p>	<p>Garantir un accès à la justice (au même titre que les nationaux), quelque soit le statut migratoire y compris celui de "sans papier".</p> <p>Dans les mêmes conditions, garantir l'accès à des services/ conseils juridique.</p> <p>Décriminaliser la migration.</p>	<p>Nombre de migrants, notamment en situation irrégulière, ayant accès à la justice et à des accompagnements juridique.</p>
<p>16.4. D'ici 2030, réduire sensiblement les flux financiers illicites et le trafic d'armes, renforcer les activités de récupération et de restitution des bien volées et lutter contre toutes formes de criminalités organisée.</p>	<p>Arrêt des réseaux de trafic et d'exploitation des migrants</p> <p>Révisions des politiques migratoires.</p>	<p>Proportion des personnes devant emprunter des filières criminelles pour migrer.</p> <p>Application effective du principe de non refoulement.</p> <p>Nombre de visas et autorisations de séjour accordés à partir du pays d'origine.</p>

⁵ Contribution du FORIM au groupe « Migration » de la Campagne Post 2015 – Transition pour un monde juste (mars 2015)..



**ODD
16**

suite

CIBLE	Principes proposés	Pistes pour indicateurs complémentaires
16.5. Réduire sensiblement la corruption et la pratique des pots de vin sous toutes leurs formes.		
16.6. Mettre en place des institutions efficaces, responsables et transparentes à tous les niveaux.	Possibilité pour un migrant de voter et d'être élu (et échelle/conditions sous lesquelles cela est possible).	
16.7. Faire en sorte que le processus de prise de décisions soit souple, ouvert à tous, participatif et représentatif à tous les niveaux.	Proportion des migrants en capacité de participer activement aux décisions qui les concernent.	
16.8. Elargir et renforcer la participation des pays en développement aux institutions chargées de la gouvernance au niveau mondial.		
16.9. D'ici 2030, garantir à tous une identité juridique, notamment grâce à l'enregistrement des naissances.	Accès à une identité juridique y compris en situation de résidence irrégulière.	
16.10. Garantir l'accès du public à l'information et protéger les libertés fondamentales conformément à la législation nationale et aux accords internationaux. 16a. Appuyer les institutions nationales chargées de renforcer les moyens de parvenir la violence et de lutter contre le terrorisme et la criminalité, en particulier dans les PVD. Promouvoir et appliquer des lois et politiques non-discriminatoires en matière de développement durable.	Existence et efficacité des politiques d'inclusion sociale et professionnelle des migrants. Promotion du vivre-ensemble et de l'interculturalité. Lutte contre les discriminations. Accès à l'information et aux dispositifs d'accompagnement (social, politique, juridique).	Nombre de migrants ayant accès à/bénéficiant d'un accompagnement en matière d'inclusion sociale et professionnelle. Proportion de migrants ayant accès à un travail décent et aux services sociaux suite à cet accompagnement. Existence/adoption et application ou non des lois anti-discrimination à l'encontre des migrants. Présence de la question interculturelle dans les programmes scolaires et dans les médias de masse. Proportion des migrants ayant connaissance des dispositifs d'accompagnement.



**ODD
17**

Revitaliser le partenariat mondial au service du développement durable et renforcer les moyens d'applications

CIBLE	Principes proposés	Pistes pour indicateurs complémentaires
17.1. Améliorer, notamment grâce à l'octroi d'une assistance internationale aux PVD, la mobilisation des ressources nationales en vue de renforcer les capacités nationales de collecte des impôts et d'autres recettes.		
17.2. Faire en sorte que les pays développés honorent leurs engagements en matière d'APD, notamment en affectant 0,7% du PNB au PVD, 0,15 à 0,2% étant alloués aux PMA.		
17.3. Mobiliser des ressources financières supplémentaires de diverses provenances en faveur des PVD.	Veiller à ce que les transferts de fonds ne se substituent pas à l'APD et conservent leur caractère privé. Ne pas comptabiliser, au titre de l'APD, des montants liés aux expulsions ou à la mise en place de contrôle des frontières dans les pays tiers.	Orientation volontaire des transferts de fonds des migrants *Mode de calcul de l'APD
17.4. Aider les PVD à rendre leur dette viable à LT au moyen de politiques concertées visant à favoriser le financement de la dette, son allègement ou sa restructuration, selon le cas et réduire le surendettement en réglant le problème de la dette expétière des PPTE.		
17.5. Adopter et mettre en œuvre des systèmes de promotion de l'investissement en faveur des MA.	Améliorer l'accès à l'information des migrants sur les opportunités d'investissement dans le cadre du développement durable dans les pays d'origine. Accès au financement bancaire pour des projets d'investissement portés par des migrants dans les pays d'origine	
17.6. Renforcer la coopération N-S et S-S, ainsi que la coopération triangulaire régionale et internationale dans les domaines des sciences, de la technologie et de l'innovation, l'accès à celles-ci et le partage des savoirs selon des modalités arrêtées d'un accord commun, notamment de ONU et dans le cadre d'un mécanisme mondial de facilitation technologique qui pourrait être arrêté.	Mettre en place les programmes de mobilisation des compétences des migrants (transferts des compétences)	
17.7. Encourager et promouvoir la constitution de partenariats publics et de PPP et de partenariats de la société civile qui soient efficaces, en faisant fond sur l'expérience acquise et les stratégies de financement appliquées en la matière.	Niveau des financements dédiés à la SC et notamment aux projets pluri-acteurs impliquant les migrants et leurs organisations Implication effective de la SC et, notamment des migrants, dès la définition des stratégies Capacité effective de la SC à influencer sur les orientations des partenariats publics et privés	
17.18. D'ici 2020, apporter un soutien accru au renforcement des capacités des PVD, notamment des PMA et des petits Etats insulaires en dvt, l'objectif étant de disposer d'un beaucoup plus grand nombre de données de qualité, actualisées et exactes ventilées par niveau de revenu, sexe, âge, ethnie, statut migratoire, handicap, emplacement géographique et selon d'autres caractéristiques propres à chaque pays. Éléments proposés par GMM ou en discutant aux NU : Améliorer la collecte, la diffusion et l'utilisation des données sur la situation des migrants.	Ce principe ne doit pas se limiter aux pays du Sud mais doit également être applicable au Nord!!	
17.19. D'ici 2030, tirer parti des initiatives existantes pour établir des indicateurs de progrès en matière de DD qui viendraient compléter le produit intérieur brut et appuyer le renforcement des capacités statistiques des PVD.		

ANNEXE 3

De quoi et de qui parle-t-on ? Lexique, définitions et quelques chiffres

Migration

Déplacement d'une personne ou d'un groupe de personnes, soit entre pays, soit dans un pays entre deux lieux situés sur son territoire. La notion de migration englobe tous les types de mouvements de population impliquant un changement du lieu de résidence habituelle, quelles que soient leur cause, leur composition, leur durée, incluant ainsi notamment les mouvements des travailleurs, des réfugiés, des personnes déplacées ou déracinées⁶.

Immigrer

Action de se rendre dans un Etat dont on ne possède pas la nationalité avec l'intention de s'y installer.

Émigrer

Action de quitter son État de résidence pour s'installer dans un État étranger. Le droit international reconnaît à chacun le droit de quitter tout pays, y compris le sien, et n'admet sa restriction que dans des circonstances exceptionnelles. Ce droit au départ ne s'accompagne d'aucun droit d'entrer sur le territoire d'un Etat autre que l'Etat d'origine.

Expatrié

Personne qui a quitté son pays volontairement ou par obligation.

Migrant-e-s

Au niveau international, il n'existe pas de définition universellement acceptée du terme « migrant ». Ce terme s'applique habituellement lorsque la décision

d'émigrer est prise librement par l'individu concerné, pour des raisons « de convenance personnelle » et sans intervention d'un facteur contraignant externe. Ce terme s'applique donc aux personnes se déplaçant vers un autre pays ou une autre région aux fins d'améliorer leurs conditions matérielles et sociales, leurs perspectives d'avenir ou celles de leur famille. Selon les données des Nations unies pour 2013, sur les 232 millions de migrant-e-s, seuls 21 millions sont originaires d'Afrique subsaharienne, soit 9%. Autrement dit, moins d'un migrant sur dix est né en Afrique subsaharienne⁷.

Travailleur migrant-e-s

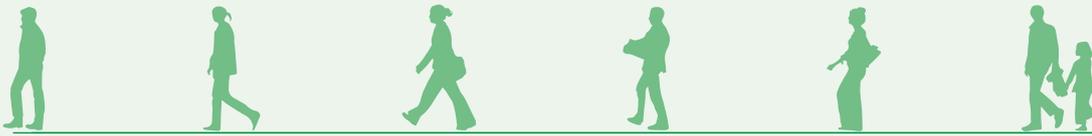
Personne qui va exercer, exerce ou a exercé une activité rémunérée dans un État dont elle n'est pas ressortissante [Convention internationale des Nations-Unies sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leurs familles.

Réfugié-e-s

Au sens de la Convention de Genève de 1951, est éligible au statut de réfugié toute personne qui, craignant avec raison d'être persécutée du fait de sa « race », de sa religion, de sa nationalité, de son appartenance à un certain groupe social ou de ses opinions politiques, se trouve hors du pays dont elle a la nationalité et qui ne peut, ou, du fait de cette crainte, ne veut se réclamer de la protection de ce pays. Il existe aussi une acception non juridique de la notion de réfugié, qui désigne toute personne contrainte à quitter son pays d'origine et ne pouvant y rentrer.

⁶ OIM, Glossaire de la migration, série consacrée au droit international de la migration n°9, 2007.

⁷ Source des chiffres la Croix Rouge : <http://bit.ly/1UKbVRg>.



Demandeur-e-s d'asile

Désigne les migrant-e-s qui ont déposé une demande d'asile arguant de leur besoin de protection et qui sont en attente de l'octroi du statut de réfugié. La période d'examen de leur dossier ainsi que les conditions d'accueil durant cet examen sont variables selon les pays. Au total, quelques 1.5 million de migrant-e-s ont demandé l'asile dans des pays de l'OCDE en 2015, un chiffre jamais atteint jusqu'à présent, qui a presque doublé par rapport à 2014. Pour autant, les demandeurs d'asile ne représentent que 0.1 % de la population totale des pays de l'OCDE et, même en Europe, moins de 0.3 % de la population totale de l'UE⁸. Au premier semestre 2015, près de 30 000 demandes d'asile ont été enregistrées en France⁹.

Migrant-e-s environnemental-aux

Il n'existe pas de définition figée de la migration environnementale. On peut cependant considérer la migration environnementale comme une migration causée, directement ou non, totalement ou en grande partie, par des phénomènes environnementaux, qu'ils soient multiples ou uniques, catastrophiques ou graduels, naturels ou anthropiques. Le Programme des Nations Unies pour l'Environnement parle de « Personne forcée de quitter son lieu de vie de manière temporaire ou permanente à cause d'une rupture environnementale (d'origine naturelle ou humaine) ».

Déplacé-e-s

S'emploie plutôt pour désigner les victimes d'un conflit, déplacées au sein de leur propre pays.

Diaspora

Une diaspora est la dispersion d'une communauté ethnique ou d'un peuple à travers le monde. Ce terme désigne également l'ensemble des communautés dispersées d'un même peuple.

Étranger

La population étrangère se compose des personnes ayant conservé la nationalité de leur pays d'origine et peut inclure des personnes nées dans le pays d'accueil. L'écart entre population allochtone et population étrangère varie d'un pays à l'autre selon les règles régissant l'acquisition de la nationalité. Cet indicateur est exprimé en pourcentage de la population.

Mobilité

La mobilité est la propriété ou le caractère de ce qui peut se déplacer ou être déplacé dans l'espace et par extension ou métaphoriquement changer de fonction, d'aspect et de forme, ou être instable.

Interculturalité

Capacité à faire se rencontrer différentes cultures qui coexistent sur un même territoire, en vue de favoriser le brassage, l'échange, la compréhension mutuelle entre les différentes populations.

Titre de séjour

Titre, document de séjour et de circulation des étrangers non européens. Il existe plusieurs types de titres de séjour. Chacun est délivré dans un but défini qui vous confère un statut particulier lors de votre séjour en France.

Carte de Séjour Temporaire

Ce document autorise un séjour en France pour une période d'un an maximum, il peut cependant être renouvelé. Il existe plusieurs sortes de CST qui offrent différents statuts.

Clandestin-e-s ou sans-papiers¹⁰

Le terme « clandestin », empreint d'un caractère péjoratif et criminalisant, est communément mais abusivement utilisé pour désigner des étrangers

⁸ Source OCDE.

⁹ SOURCE France CULTURE : <http://www.franceculture.fr/politique/migrants-refugies-demandeurs-dasile-en-europe-13-les-chiffres-et-les-mots>.

¹⁰ Source : La Cimade.



De quoi et de qui parle-t-on ? Lexique, définitions et quelques chiffres (suite)

en situation irrégulière, et laisse penser que ces personnes ont volontairement franchi irrégulièrement la frontière du pays où elles se trouvent, pour y rester dans l'illégalité. En réalité, la plupart des étrangers en situation irrégulière sont entrés régulièrement sur le territoire européen : avec un visa de touriste, d'étudiant ou autre, ou encore en déposant une demande d'asile à leur arrivée. C'est le fait de demeurer dans le pays où ils se trouvent une fois leur visa expiré, parce qu'ils n'ont pas pu obtenir le droit d'y séjourner durablement, ou après le rejet de leur demande d'asile, qui les fait basculer dans la catégorie des "sans-papiers". La proportion d'étrangers qui entrent sur le territoire européen sans papiers ou avec de faux documents est très faible, malgré la médiatisation importante qui entoure parfois ces arrivées. C'est en rendant très difficile la délivrance de visas et, par conséquent, la possibilité pour les migrants de faire des allers-retours entre le pays où ils travaillent et celui dont ils sont originaires, que les politiques migratoires "fixent" les sans-papiers sur le territoire européen.

Carte de Résident Permanent (CR)

Cette carte vous autorise à vivre de façon permanente en France. Les titres sont valables pendant 10 ans et sont renouvelables. Vous pouvez postuler pour ce permis après avoir vécu au moins trois ans sur le territoire français à condition de prouver que vous avez un revenu suffisant (apporter vos 3 dernières déclarations d'impôts ainsi que votre actuel contrat de travail). Vous pouvez obtenir ce permis sous certaines conditions, par exemple si vous êtes l'époux(se) d'un(e) français(e).

OSIM

Organisation de Solidarité Internationale issue de l'Immigration, est une association solidarité internationale déclarée de loi 1901 et dirigée par une équipe composée en majorité de personnes immigrées ou issues de l'immigration agissant ici et là-bas.

Codéveloppement

Il est présenté comme une évolution du concept d'aide au développement et de coopération entre les pays.

ANNEXE 4

Contribution du 8^{ème} collègue

Madame Christine ANDELA COSADER

La question des migrations est aujourd'hui au cœur des politiques non seulement «umanitaires» mais encore des questions de développement.

Le tout premier sommet humanitaire mondial qui se prépare à Istanbul en Turquie du 22 au 24 Mai 2016 marque une étape capitale dans cette réflexion.

Lors du dernier CNDSI, Mme la Ministre est revenue sur ce Sommet et sur la présence et l'action de la France dans cette enceinte.

Il me semble donc important qu'en tant que collègue des Personnalités étrangères, nous accompagnions cette réflexion avec des idées tirées des situations réelles dans nos pays.

Dans le cas du Cameroun, selon le document de la réponse humanitaire adopté en janvier 2016, 2,7 millions de Camerounais – soit plus d'un habitant sur 10 – sont en situation d'urgence humanitaire du fait des crises multiples dans les pays voisins ; Tchad

RCA, puis cela s'est compliqué avec les attaques de la secte Boko Haram.

Les migrants ont provoqué le doublement des populations dans certaines communes frontalières avec la RCA.

La question de migrations mérite donc qu'on l'aborde sous l'angle multi pays, surtout dans le cas de la France dont les liens- et les interventions – avec certains des pays africains les plus concernés par ce phénomène sont « historiques ».

C'est me semble t-il un problème de coopération, sinon, on risque de perdre de vue les efforts des pays autres que les pays du Nord, ou de la France de manière spécifique, dans les efforts fournis en matière d'action pour la migration.

Je propose aussi qu'un événement parallèle multi acteurs soit organisé par le CNDSI au cours du SHM à Istanbul.

BIBLIOGRAPHIE

Pour aller plus loin...

■ Compréhension des enjeux

- Mobilité humaine et développement : tendances émergentes et nouvelles possibilités de partenariats – Migration et Développement : orientations de la politique française. Direction Générale de la Mondialisation du MAEDI, 2013.
- Migrations internes et internationales – Cadre d'intervention transversal de l'AFD, 2010-2013.
- Dialogue avec la société civile – présentation du CIT « migrations internes et internationales » – Synthèse des échanges, AFD, 10 mars 2010.
- Mobiliser les compétences des migrants et de la diaspora en faveur du développement : quelques pistes stratégiques, Direction Générale de la Mondialisation du MAEDI, 2012.
- Le dialogue de haut niveau sur les migrations internationales et le développement (New York, 3 et 4 octobre 2013). Production « *Le point sur* » du MAEDI.
- Le séminaire sur la diaspora malienne pour la paix et le développement du Mali (Montreuil, 10 avril 2013). Production « *Le point sur* » du MAEDI.
- La conférence sur les transferts de fonds des migrants vers le Maghreb et la zone franc. (Paris, 21 et 22 février 2012). Production « *Le point sur* » du MAEDI.
- Les migrations internationales en chiffres. Contribution conjointe des NU/DAES et de l'OCDE au DHN des NU sur les migrations internationales et le développement, 3-4 octobre 2013.
- Le compte-rendu de la table ronde du 22 février 2013 : migrations, mobilités, développement : assises du développement et de la solidarité internationale – Chantier 4 : comment renforcer les partenariats avec les acteurs non-gouvernementaux du développement et de la solidarité internationale ?
- Le discours de clôture des Assises du développement et de la solidarité internationale de François HOLLANDE (1^{er} mars 2013).
- Le relevé de décisions du CICID du 31 juillet 2013.
- La Loi d'orientation et de programmation relative à la politique de développement et de solidarité internationale (LOP-DSI).
- Avis du CESE « *Migrations internationales : un enjeu planétaire* », octobre 2015.
- Questions de développement, Synthèses des études et recherches de l'AFD Migrations subsahariennes : les idées reçues à l'épreuve des chiffres, AFD, novembre 2015.
- Stage FO « *Immigration et politiques migratoires : aspects nationaux et européens* ».
- Étude « *La dimension locale de la dialectique Migration et développement, le cas France – Sénégal* », GRDR-IFAN et AFD, février 2015, rapport final.
- Rapports de CONCORD « *Pleins Feux sur la Cohérence des Politiques au service du Développement* », 2009, 2011, 2013 et 2015.
- Rapport « *Entre politiques publiques et pratiques associatives du co-développement : Des approches divergentes* », France, Eunomad, décembre 2011.



■ Éducation à la Citoyenneté et à la Solidarité Internationale (ECSI)

Comprendre les migrations et les enjeux du travail décent

- Page ressources.
<http://www.solidarite-laique.org/pro/documents-pedagogiques/migrations-et-travail-decent/>
- Exposition photos « À travers le regard des migrants... la quête d'un travail décent » et livret d'accompagnement. Appréhension des phénomènes migratoires à travers un reportage photos retraçant des histoires vraies de migrants. Comprendre les migrations et les enjeux du travail décent.
Niveau : Collège, Lycée. Apports pédagogiques.
<http://www.solidarite-laique.org/app/uploads/>
- Livret pédagogique « Briser les mythes sur les migrations ». SOLIDAR, partenaire européen de Solidarité Laïque.
- Adaptation française Solidarité Laïque – 2012
Niveau : lycée/Adulte.
<http://www.solidarite-laique.org/app/uploads/2015/10/Briser-les-mythes-sur-la-migration.pdf>
- Vidéo « à travers le regard des migrants » : « Africaines de France ».
10 minutes – 2012 – *Niveau* : Grand public/Adulte
Elles s'appellent Monique-Véronique, Damarys, Ini, Yoto. Elles sont originaires d'Afrique et ont émigré en France. À partir de leurs vécus, elles questionnent leurs relations entre les problèmes de développement en Afrique, leurs recherches d'un travail décent et leur immigration en Europe.
<https://www.youtube.com/watch?v=RjLuEIJz6Vc>

Migrations, développement et vivre ensemble

- Document de réflexion et propositions d'actions « Migrations internationales, relations internationales, coopération, développement et vivre ensemble ». 8 pages – Décembre 2015.
Niveau : Grand public/Adulte.
Solidarité Laïque et ses organisations adhérentes ont lancé une série de réflexions sur les enjeux à venir de nos sociétés afin de s'interroger sur ce que peut la solidarité aujourd'hui. Dossier spécial sur les migrations. La mondialisation, qui est une réalité nécessitant de penser à l'échelle de la planète, porteuse de menaces mais également d'espoirs, n'est pas un phénomène récent. Elle est complexe à analyser et c'est au milieu de cette complexité que s'organisent (ou si peu) les flux migratoires qui interrogent les identités collectives et individuelles des peuples et des États-nations et, en conséquence, interroge la « laïcité à la française ». La question des identités sera centrale pour les années à venir, bien au-delà des échéances électorales, et va nécessiter de repenser les politiques d'immigration et d'intégration, en crise à l'échelon français et européen (et au-delà).
<http://www.solidarite-laique.org/app/uploads/2015/12/La-Lettre-sp%C3%A9cial-Migrations.pdf>

Migrations et diversité

- Vidéo « Champions de France ». Solidarité Laïque est partenaire de cette série Tout public. 2015-2016.
Ces courts documentaires partent d'un constat simple : à l'heure des grands événements sportifs qui font vibrer les Français, comment valoriser ces incroyables champions issus de nos diversités, vainqueurs pour la France depuis plus d'un siècle ? Cette démarche citoyenne exemplaire est relayée par toutes les chaînes de France Télévisions de juin 2015 jusqu'aux compétitions de l'été 2016 (l'Euro et les JO).



- Programme « *Informer sur le développement et les migrations ! (IDEM !)* ». Conduit par le FORIM et l'Institut Panos Paris.
- Campagne « *Démystifier les idées reçues sur le lien entre migrations et développement : la voix des migrant-e-s et des diasporas* ». Campagne de mobilisation citoyenne (en cours de lancement).
<http://www.forim.net/contenu/campagne-europeenne-d%C3%A9mystifier-dix-id%C3%A9es-recues-sur-le-lien-entre-migrations-et-d%C3%A9veloppement>
- Campagne « *Un mois, une femme, une histoire* ». <http://www.forim.net/contenu/la-campagne-une-femme-un-mois-une-histoire-lance-son-premier-portrait-dune-femme-migrante>
- Guide « *L'éducation à la citoyenneté et à la solidarité internationale à l'échelle locale, Pourquoi et comment impliquer les acteurs Migrations & Développement de mon territoire ?* ». Ce guide sur ECSI, à l'échelle locale, recense les outils et l'offre d'ECSI d'acteurs M&D en France, Espagne et Italie.
http://www.grdr.org/IMG/pdf/guidegrdr_1148x1210_vfr-bd-3.pdf
- Exposition européenne sur les liens migrations-développement.
http://grdr.org/IMG/pdf/expo_mig-dev_bd.pdf
- Quiz (jeux de cartes) sur les migrations.
- Dossier Okapi et Phosphore « *Sur la route des migrants* » – septembre 2015.
- Fiches d'animation adaptées au milieu scolaire :
 - primaire*
<http://ccfd-terresolidaire.org/mob/nos-outils-d-animation/dossier-enseignants-478/nous-sommes-tous-des>
 - collège*
<http://ccfd-terresolidaire.org/mob/nos-outils-d-animation/dossier-enseignants-477/fiche-2-passez-la>
 - lycée*
<http://ccfd-terresolidaire.org/mob/nos-outils-d-animation/dossier-enseignants/fiche-2-omar-yasmina>

GLOSSAIRE

AFD	Agence Française de Développement
ANLCI	Agence Nationale de Lutte contre l'Illettrisme
APD	Aide Publique au Développement
CCFD TS	Comité Catholique contre la Faim pour le Développement Terre Solidaire
CESE	Conseil Economique Social et Environnemental
CGET	Commissariat Général à l'Egalité des Territoires
CICID	Comité Interministériel de la Coopération Internationale et du Développement
CNCDH	Commission Nationale Consultative des Droits de l'Homme
CNDSI	Conseil National pour le Développement et la Solidarité Internationale
CR	Carte de Résident
CRID	Centre de Recherche et d'Informations sur le Développement
DGM CIV	Direction Générale de la Mondialisation Société Civile
DGM GD	Direction Générale de la Mondialisation Gouvernance Démocratique
DHN	Dialogue de Haut Niveau
ECSI	Éducation à la Citoyenneté et à la Solidarité Internationale
EDUCASOL	Plateforme française d'éducation au développement et à la solidarité internationale
FDJ	Fondation de France
FFU	Fonds Fiduciaire d'Urgence
FO	Force Ouvrière
FORIM	Forum des Organisations de Solidarité Internationale issues des Migrations
GISTI	Groupe d'information et de soutien des immigrés
GRDR	Groupe de Recherche et de Réalisation pour le Développement Rural
IMPI	Indice de la politique internationale sur les migrations
INFOMIE	Centre de Ressources pour les Mineurs isolés
LOP DSI	Loi d'Orientation et de Programmation sur le Développement et la Solidarité Internationale
MAEDI	Ministère des Affaires étrangères et du Développement International
MEDEF	Mouvement des Entreprises de France
MIDA	Migration for Development in Africa
NU	Nations Unies



OCDE	Organisation de Coopération et de Développement Économiques
ODD	Objectifs de Développement Durable
OFII	Office Français de l'Immigration et de l'Intégration
OIM	Organisation Internationale pour les Migrations
OIT	Organisation Internationale du Travail
OMD	Objectifs du Millénaire pour le Développement
ONG	Organisation Non Gouvernementale
ONU	Organisation des Nations Unies
OS	Orientation Stratégique
OSC	Organisation de la Société Civile
OSIM	Organisation de Solidarité Internationale issue de l'Immigration
PLD	Plan Local de Développement
PNM	Politique Nationale Migratoire
RNB	Revenu National Brut
RRMA	Réseau Régional Multi-Acteurs
RSE	Responsabilité Sociétale des Entreprises
SL	Solidarité Laïque
TPME	Très Petite et Moyenne Entreprise
UA	Union Africaine
UE	Union Européenne

